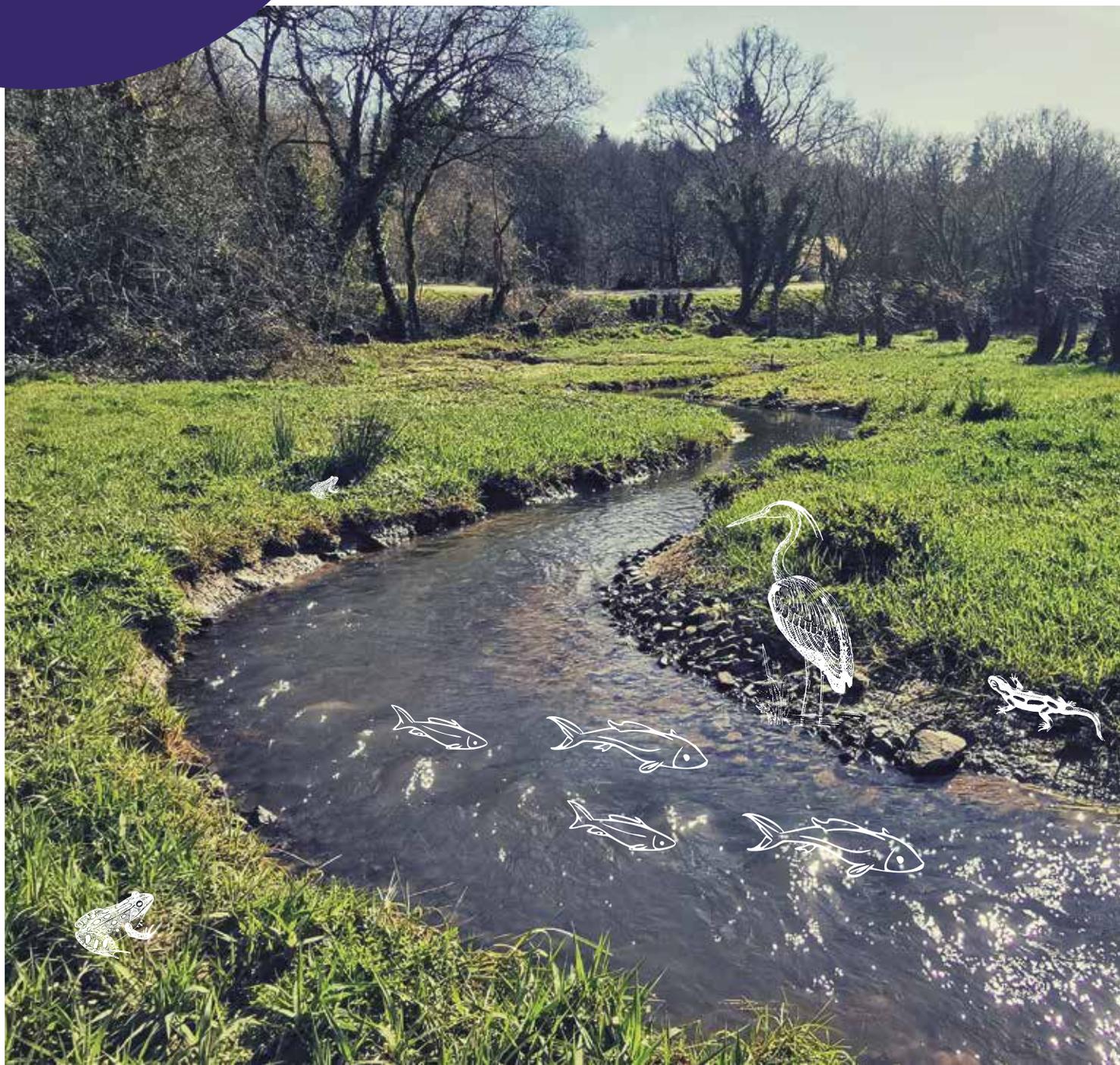




OBSERVATOIRE *de l'Orne*



BILAN 2021

OCTOBRE 2020- SEPTEMBRE 2021

Sommaire

LE GRAND BASSIN DE L'OUST .04

La ressource
en eau .06

Pluviométrie
et débit .07

Pesticides .08

L'Aff .10

L'Arz .12

La Claie .14

Le Ninian-
Léverin .16

L'Oust Aval .18

L'Oust Moyen .20

L'Yvel-Hyvet .22

État
écologique .24

UN TERRITOIRE EN ACTION .26

Milieux
aquatiques .27

Actions
agricoles .30

Bocage .32

Natura 2000 .33

Éducation à
l'environnement .34

Actions
collectivités .35

L'OBSERVATOIRE DE L'OUST
est édité par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO).

10, Bd des Carmes BP 503 - 56805 Ploërmel Cedex
accueil@grandbassindeloust.fr

Édit'eau

L'année écoulée aura été riche de rencontres et d'échanges pour le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO).

Le bilan évaluation des actions engagées sur la 1^{ère} partie du contrat a été réalisé avec l'ensemble de nos partenaires, membres, financeurs, maîtrises d'ouvrages associées, associations... et nous avons défini dans cette continuité les orientations et actions pour la période 2022-2024. Nous pouvons vous assurer d'une ambition forte au sein du SMGBO afin de répondre aux enjeux fixés par l'Europe pour l'atteinte du bon état écologique de nos masses d'eau à l'horizon 2027. La protection des milieux aquatiques est un axe stratégique du développement de notre territoire du Grand Bassin de l'Oust.

Les effets du réchauffement climatique ne doivent pas scléroser nos vies mais au contraire nous permettre de nous réinventer, de nous adapter tout en protégeant et en augmentant la résilience des éléments naturels.

Les choix que nous ferons et les actions que nous mènerons nous permettront d'atteindre une qualité d'eau attendue et nécessaire pour répondre aux besoins des milieux naturels et humains permettant l'accueil de population en Bretagne. Il est indispensable que le partage de cette ressource, rare et vitale soit intégré dans le développement de nos territoires.

Les missions du Syndicat ne changeront pas fondamentalement ces 3 prochaines années. Les missions portées à ce jour auprès du monde agricole, des collectivités, des scolaires se poursuivront. Toutefois, certaines d'entre elles sont amenées à se développer notamment sur la restauration et la gestion des milieux aquatiques ou sur l'implantation de haies bocagères par le biais du programme Breizh Bocage. Ces deux derniers axes qui sont étroitement liés vont de ce fait bénéficier d'une ambition plus importante avec un programme d'étude et de travaux pluri-annuels.

Nous avons su faire preuve de belles réussites sur ces 2 volets depuis quelques années, gage à nous de transformer l'essai !

Cette année 2022 sera également une année d'information, de sensibilisation, de partenariats et de retrouvailles à l'occasion de l'organisation de la 3^{ème} édition de notre fête de l'eau, le samedi 10 septembre prochain sur les rives du lac au duc (Ploërmel/Taupont). Nous vous y attendons nombreux !

Bonne lecture de cet observatoire de l'Oust.

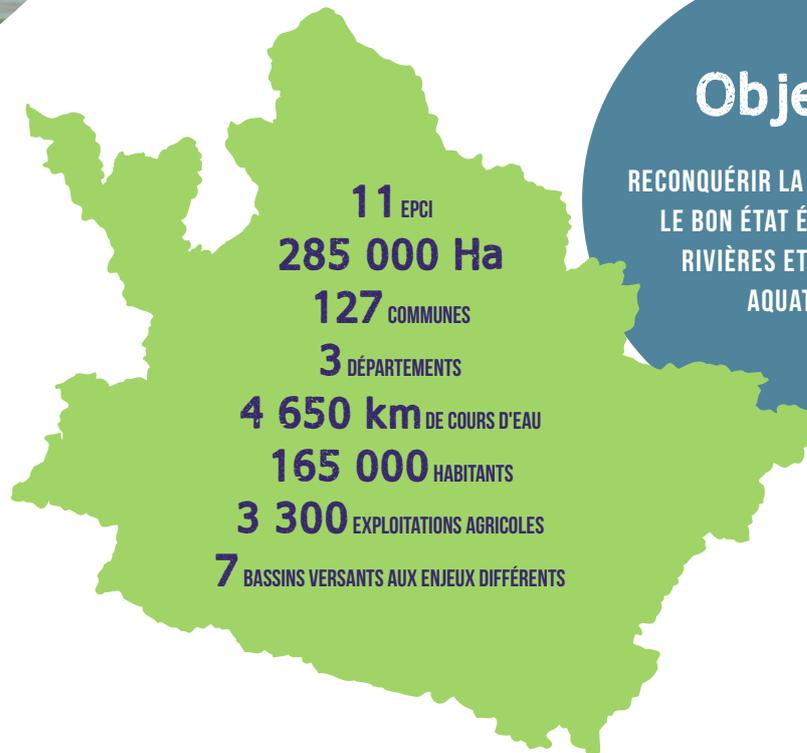


Fabrice CARO
Président du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust



Le grand bassin de l'Oust

Au service de la ressource en eau



Objectif

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU,
LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES
RIVIÈRES ET DES MILIEUX
AQUATIQUES.

Des missions d'intérêt général liées aux problématiques de l'eau

Les actions du Syndicat visent à répondre aux enjeux de **reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques** dans un contexte réglementaire riche.

Accompagner les collectivités

Raisonner l'entretien
des espaces communaux

Animer la charte d'entretien des espaces verts
Former les agents
Présenter du matériel en action



Travailler avec les agriculteurs

Raisonner la fertilisation
et les traitements phytosanitaires

Lutter contre l'érosion et le ruissellement
Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
Diminuer les flux d'azote
Sensibiliser aux nouvelles pratiques

Le programme du SMGBO s'articule autour de 4 volets d'actions

Communiquer et sensibiliser

Vers les écoles et le grand public

Sensibiliser aux enjeux sur l'eau
Animer et organiser des animations scolaires
Animer la démarche « Entretien au naturel »
Participer aux événements du territoire
Diffuser les résultats et les informations



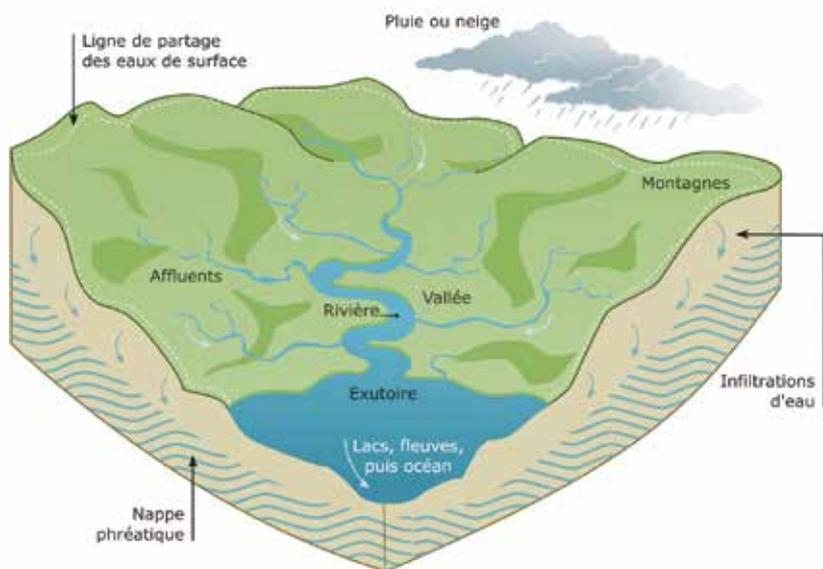
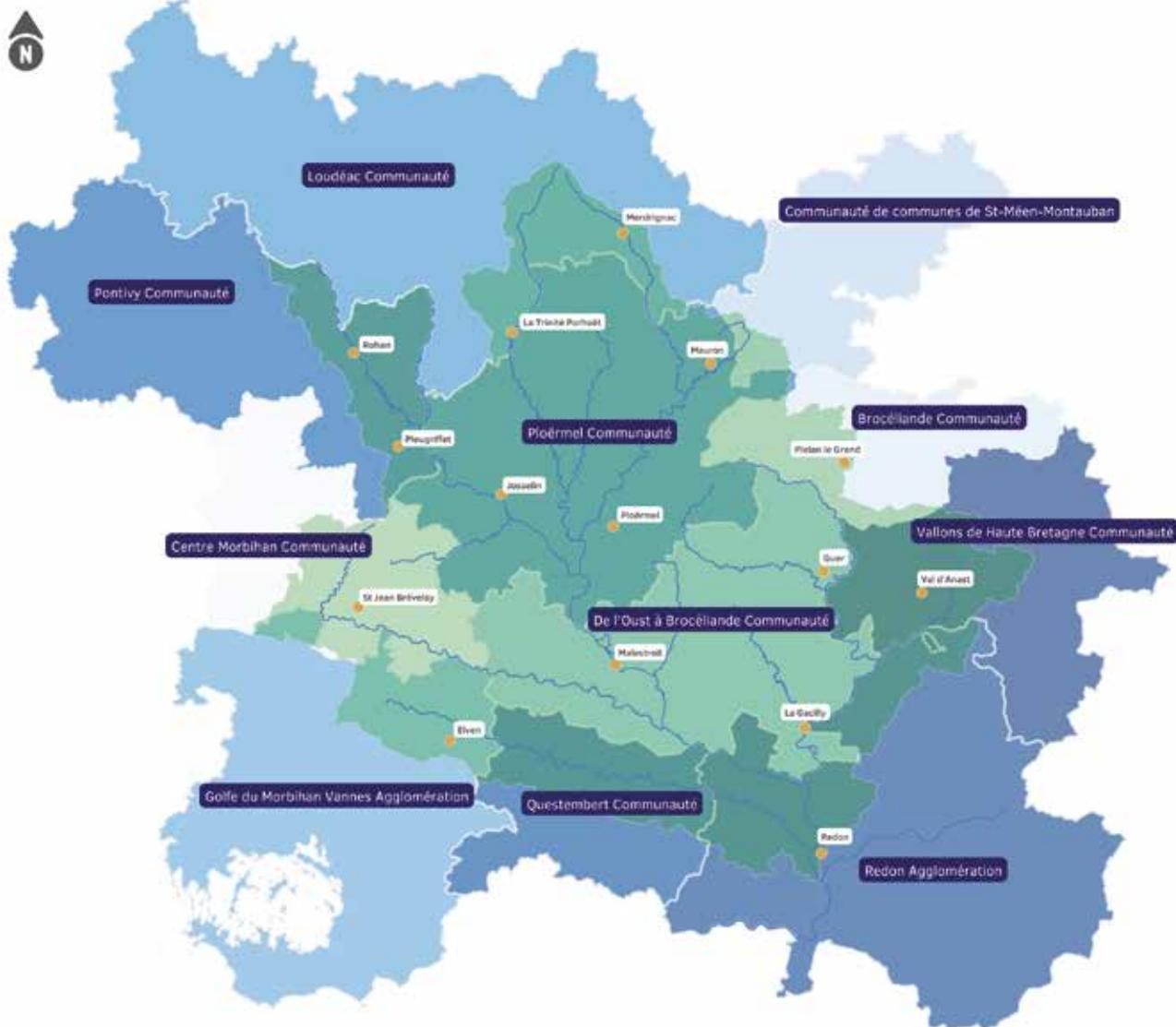
Préserver, gérer et aménager les milieux

Bocage, zones humides, cours d'eau

Restaurer et gérer les cours d'eau
Préserver et planter des haies et talus
Protéger les zones humides et les cours d'eau
Animer le site Natura 2000 « Vallée de l'Arz »

Le SMGBO Pilote, Organise, Conseille, Anime et Accompagne

Le territoire



UN BASSIN VERSANT, C'EST QUOI ?

C'est l'ensemble d'un territoire qui recueille les précipitations, les collecte et les concentre par le biais d'une rivière et de ses affluents pour finalement les évacuer par l'exutoire du bassin versant



La ressource en eau

État des lieux
quantitatif et qualitatif
sur le Grand Bassin de l'Oust

Glossaire hydrologique

◆ **SDAGE (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) :**

Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux".

◆ **SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) :**

Outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe.

◆ **Bassin versant :**

Espace drainé par un cours d'eau et ses affluents. L'ensemble des eaux qui tombent dans cet espace convergent vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan, etc

◆ **Exutoire :**

Issue par laquelle l'eau d'un cours d'eau, d'un lac, d'une nappe, s'écoule par gravité.

◆ **Quantile 90 ou Q90 :**

Permet d'estimer la qualité d'un cours d'eau pour un paramètre sur une période donnée dans les conditions critiques, mais en évitant les situations exceptionnelles. On cherche alors à retenir les prélèvements donnant la moins bonne qualité, à condition qu'elle soit constatée dans au moins 10% des prélèvements.

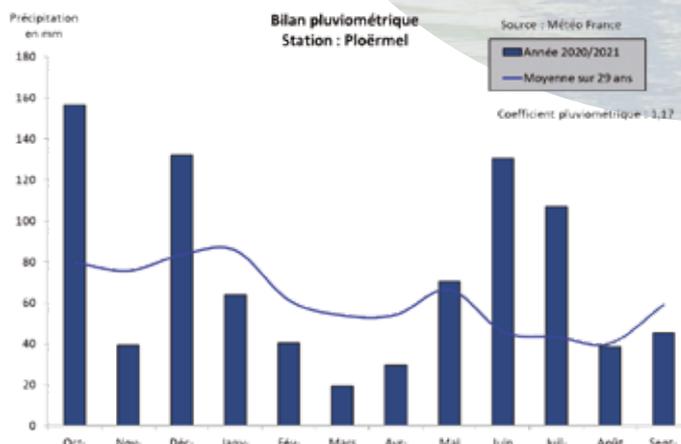
*Les indicateurs sont calculés sur l'année hydrologique,
par exemple l'année hydrologique 2021 va d'octobre 2020 à septembre 2021.*

Pluviométrie et débit

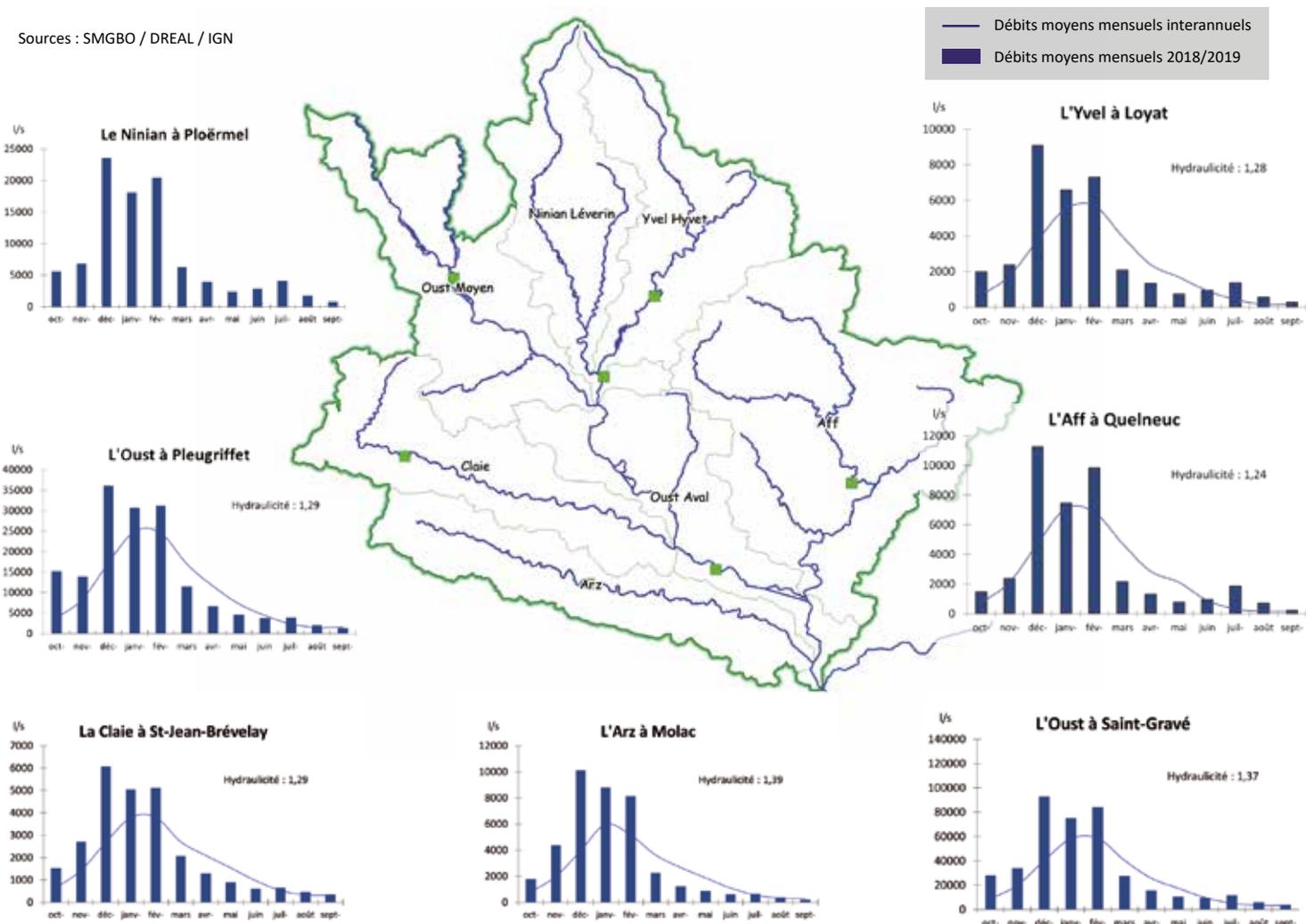
L'ANNÉE 2020-2021 PRÉSENTE UN EXCÉDENT DE PRÉCIPITATIONS DE 17% PAR RAPPORT À LA MOYENNE INTERANNUELLE.

Les mois de novembre, janvier, février, mars, avril et septembre sont nettement déficitaires. Celui-ci va de **-23%** à **-64%** pour le mois de mars qui a été le mois le plus sec. L'hiver a été la saison la plus sèche.

À l'inverse, les mois d'octobre, décembre, juin et juillet présentent un excès de précipitation de **58%** à **184%** pour le mois de juin. Les mois de mai et d'août sont conformes aux moyennes interannuelles.



Sources : SMGBO / DREAL / IGN



Sur l'ensemble de l'année hydrologique, tous les cours d'eau présentent un débit moyen excédentaire par rapport à la moyenne (de +24% à +40%). En moyenne, les débits sont plutôt déficitaires sur les mois de mars à juin. De -15 à -45% de débit même si cela reste variable d'un cours d'eau à l'autre.

Les mois de novembre, janvier, février et septembre sont plutôt excédentaires comparativement à la moyenne (+30 à +60%). Les autres mois (octobre, décembre, juillet et août) sont très largement excédentaires puisqu'en moyenne ils sont à plus de 100% du débit moyen. Le débit moyen du mois de juillet

pour l'Aff est de +556%, de +406% et +395 en octobre pour respectivement l'Oust à Pleugriffet et Le Ninian. Les faibles précipitations de l'hiver n'ont pas permis une bonne alimentation des cours d'eau de mars à juin et les fortes précipitations de juin/juillet ont alimenté les cours d'eau de juillet à septembre.

Durant l'année hydrologique 2020-2021, il y a eu 13 points de suivis avec 18 prélèvements. Entre 441 et 576 paramètres ont été analysés lors de chaque prélèvement (*changement de prestataire avec plus de molécules en 2021*).

Le tableau suivant a été réalisé à partir de la totalité des analyses réalisées durant l'année hydrologique. 79 molécules ont été quantifiées au moins une fois.

Cette année, un point de prélèvement a une concentration cumulée supérieure à 5 µg/l, 4 ont une concentration cumulée comprise entre 2 et 5 µg/l et 8 points de prélèvements ont un maximum de concentration cumulée en dessous du seuil de 2 µg/l.

On note une amélioration par rapport à l'année dernière où seul un point était situé en dessous du seuil des 2 µg/l mais reste supérieur à 0,5 µg/l.

Les maximums de concentration cumulée ont été enregistrés en octobre/novembre 2020 ou en juin/juillet 2021.

13 POINTS DE SUIVIS DURANT L'ANNÉE HYDROLOGIQUE 2020-2021

◆ **10 molécules sont quantifiées dans plus de 25% des analyses, dont 2 dans 100% des analyses.**

Parmi ces molécules, toutes sont des molécules de dégradations (ou métabolites).

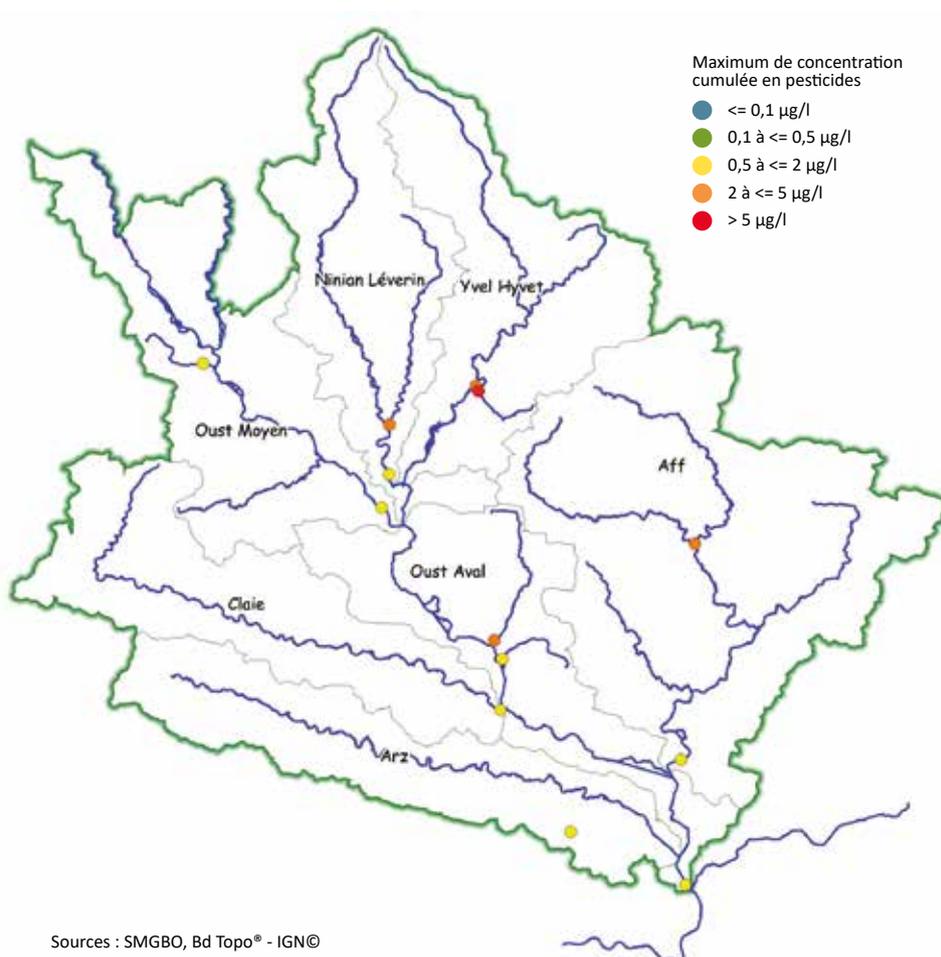
◆ **27 molécules dépassent au moins une fois le seuil de 0,1 µg/l. Ce seuil est dépassé dans plus de 99% des analyses pour le Métolachlore ESA.**

7 molécules dépassent le seuil de 0,5 µg/l. Ce seuil est dépassé dans près de 52% des prélèvements pour le Métolachlore ESA.

Enfin, le diméthénamide est la seule molécule à dépasser le seuil des 2 µg/l. La plus forte concentration détectée est de 5,8 µg/l, le 2 juin 2020 sur le ruisseau du Camet à Loyat.

◆ **76% des paramètres quantifiés sont des herbicides ou leurs métabolites.**

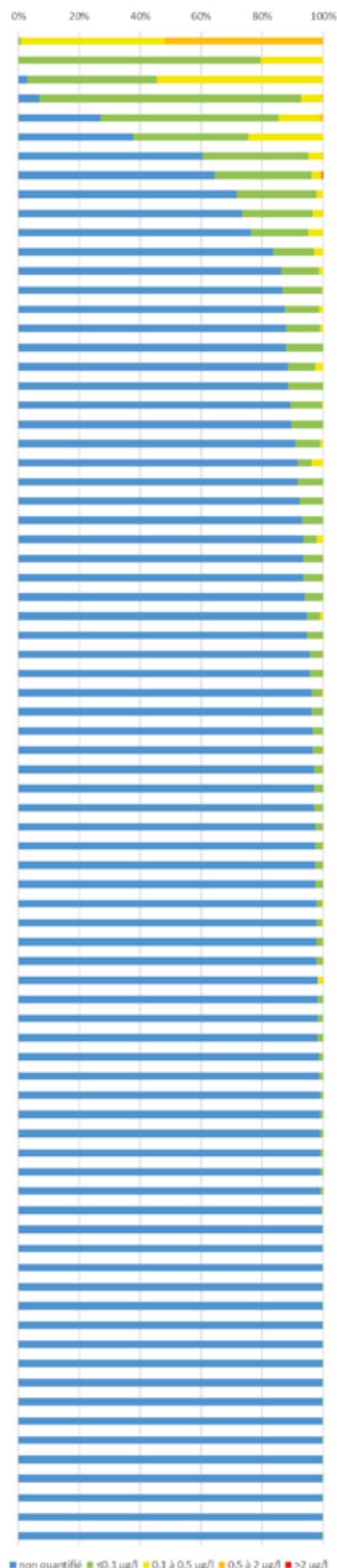
18 molécules ou dérivés sont interdites, certaines récemment, mais d'autres depuis quelques années déjà (le HCH Gamma rentre dans la composition du Lindane qui est interdit depuis 1998).



Sources : SMGBO, Bd Topo® - IGN©

ENSEMBLE DES MOLÉCULES QUANTIFIÉES DURANT L'ANNÉE HYDROLOGIQUE ET CONCENTRATION MAXIMALE PAR PARAMÈTRE

Molécule	Utilisations	Nombres de recherches	Maximum (µg/l)
Metolachlor ESA	Métabolite des Métolachlores (Herbicide - 5-Métolachlore autorisé, Métolachlore interdit depuis 2003)	233	1,014
2-Aminosulfonyl-N,N-diméthylpicotinamide	Métabolite du Nicosulfuron (Herbicide)	99	0,16
Métazachlore ESA	Métabolite du Métazachlore (Herbicide)	233	0,44
Diméthénamide ESA	Métabolite des Diméthénamide (Herbicide - Diméthénamide-P autorisé, Diméthénamide interdit depuis 2003)	233	0,59
Metolachlor OXA	Métabolite des Métolachlores (Herbicide - 5-Métolachlore autorisé, Métolachlore interdit depuis 2003)	233	0,638
AMPA	Métabolite du Glyphosate (Herbicide)	233	0,485
Métolachlore	Herbicide (5-Métolachlore autorisé ou Métolachlore interdit depuis 2003)	233	0,84
Diméthénamide	Herbicide (Diméthénamide P autorisé ou Diméthénamide interdit depuis 2003)	233	5,8
Glyphosate	Herbicide	233	0,442
Diméthénamide OXA	Métabolite des Diméthénamide (Herbicide - Diméthénamide-P autorisé, Diméthénamide interdit depuis 2003)	233	0,512
Nicosulfuron	Herbicide	233	0,345
Bentazone	Herbicide	233	0,379
Prosulfocarbe	Herbicide	233	0,2
2,4-MCPA	Herbicide	233	0,101
Alachlor ESA	Métabolite de l'Alachlore (Herbicide - Interdit depuis 2008)	233	0,114
Acetochlor ESA	Métabolite de l'Acétochlore (Herbicide - Interdit depuis 2013)	233	0,122
2-hydroxy atrazine	Métabolite de l'Atrazine (Herbicide - Interdit depuis 2003)	233	0,03
Terbuthylazine	Herbicide	233	0,26
Tébuconazole	Fongicide	233	0,035
Métazachlore OXA	Métabolite du Métazachlore (Herbicide)	233	0,16
Diméthachlore-ESA	Métabolite du Diméthachlore (Herbicide)	233	0,04
Triclopyr	Herbicide	233	0,17
Dicamba	Herbicide	233	0,453
Fluflénacet ESA	Métabolite du Thiafluaamide (Herbicide)	233	0,07
Métazachlore	Herbicide	233	0,064
Terbuthylazine diéthyl	Métabolite du Terbuthylazine (Herbicide)	233	0,087
Mésotrione	Herbicide	233	0,363
Diuron	Anti-mousse (autorisé) ou Herbicide (Interdit depuis 2008)	233	0,053
Fluflénacet OXA	Métabolite du Thiafluaamide (Herbicide)	233	0,035
Propiconazole	Fongicide (Interdit depuis 2019)	233	0,095
2,4-D	Herbicide	233	0,144
Mécoprop	Herbicide (Mécoprop-P autorisé ou Mécoprop Interdit depuis 2003)	233	0,073
Chlortoluron	Herbicide	233	0,025
Difféncanil	Herbicide	233	0,02
Dichlorprop	Herbicide (Dichlorprop-P autorisé ou Dichlorprop Interdit depuis 2003)	233	0,117
Isoxalid	Fongicide	233	0,017
Métaldéhyde	Molluscicide	233	0,095
Éthofumésate	Herbicide	233	0,033
Fluroxypyr	Herbicide	233	0,052
Atrazine	Herbicide (Interdit depuis 2003)	233	0,015
Clomazone	Herbicide	233	0,008
Phosphate de tributyle	Produit solvant	194	0,009
Fluxapyroxade	Fongicide	99	0,02
Sulfamide, N,N-diméthyl-N'-phényl-	Métabolite du Dichlofluamid (Fongicide - Interdit depuis 2011)	99	0,02
Chlorothalonil	Fongicide (Interdit depuis 2019)	99	0,005
Thiafluaamide	Herbicide	233	0,145
Clopyralide	Herbicide	233	0,108
Métobromuron	Herbicide	233	0,072
Terbuthylazine hydroxy	Métabolite du Terbuthylazine (Herbicide)	233	0,065
Chorméquat	Régulateur de croissance	233	0,54
Quinmerac	Herbicide	233	0,073
Propyzamide	Herbicide	233	0,036
Imidaclopride	Insecticide	233	0,011
Piperonyl butoxyde	Synergiste	233	0,049
Métribuzine	Herbicide	233	0,011
Isoproturon	Herbicide (Interdit depuis 2017)	233	0,08
2,4-MCPB	Herbicide	233	0,029
Difféncuron	Insecticide	233	0,026
Dinitrocrésol	Acaricide, Fongicide, Herbicide, Insecticide?	233	0,025
Fendiméthaline	Herbicide	233	0,02
Époxiconazole	Fongicide (Interdit depuis 2019)	233	0,007
Lambda-cyhalothrine	Insecticide	233	0,12
Dinosébe	Herbicide (Interdit)	233	0,055
Quazalofop	Herbicide (Interdit)	233	0,05
Benoxacor	Phytoprotecteur	233	0,047
Bromoxynil	Herbicide	233	0,041
Napropamide	Herbicide	233	0,04
Métamitron	Herbicide	233	0,034
CGA 50266	Métabolite du Diméthachlore (Herbicide)	233	0,02
Alachlore	Herbicide (Interdit depuis 2008)	233	0,019
Prosulfuron	Herbicide	233	0,013
HCH gamma	Reuvre dans la composition du Lindane - Insecticide, Rodenticide (Interdit depuis 1998)	233	0,01
Terbutryne	Herbicide (Interdit depuis 2004)	233	0,009
Anthraquinone	Répulsif oiseaux (Interdit depuis 2009)	233	0,008
Acionifène	Herbicide	233	0,007
Carbofuran	Insecticide (Interdit depuis 2008)	233	0,007
2,6-Dichlorobenzamide	Métabolite du Dichlobenil (Herbicide Interdit depuis 2010)	233	0,006
Lénaclie	Herbicide	233	0,006
Métrafenone	Fongicide	233	0,006



L'Aff

34 communes

Surface totale : 74 318 ha

Surface Agricole Utile : 39 832 ha

1 172 km de cours d'eau



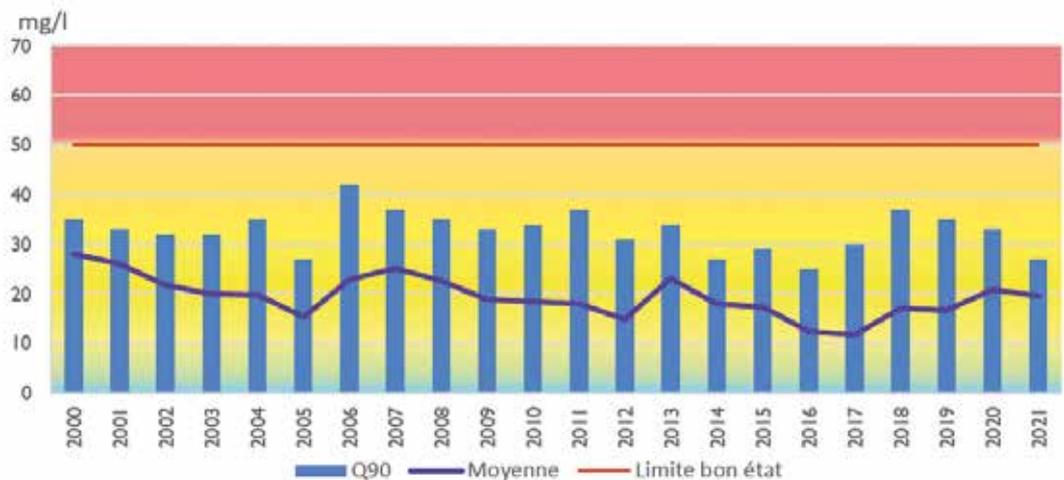
Suivis à l'exutoire
de l'Aff à Glénac

NITRATES

Depuis le début du suivi en 2000, la concentration moyenne en nitrates présente une tendance à la baisse. Cette année, elle atteint 19,51 mg/l.

Avec 27 mg/l, le Q90 est en dessous de l'objectif du SAGE Vilaine qui est à 35 mg/l.

Cette année, la concentration maximale détectée est de 31 mg/l.

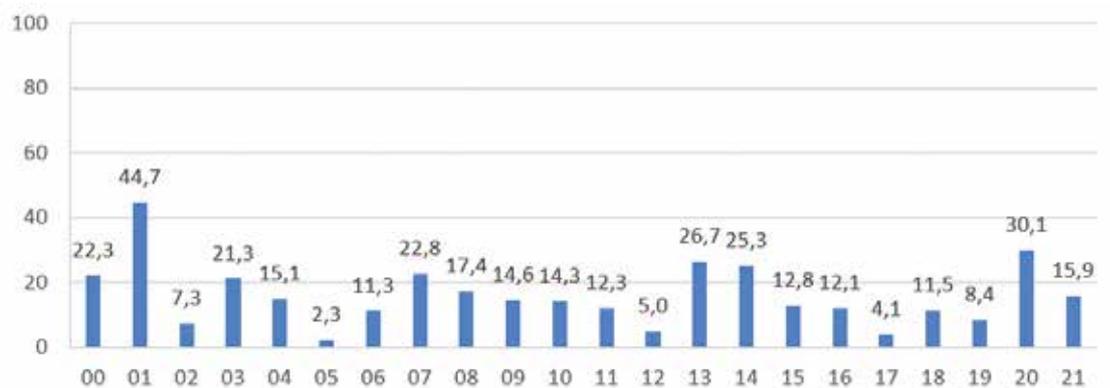


Evolution du
Quantile 90 et de la
concentration
moyenne par année
hydrologique.

Source : SMGBO

FLUX

Cette année, le débit étant plus faible que l'année dernière, la quantité d'azote passant à l'exutoire de l'Aff est en forte baisse (15,9 Kg/ha). Même s'il y a des fluctuations annuelles, la tendance est à la diminution du flux d'azote sur la période de suivi.



Evolution des flux
d'azote en kg/ha/an par
année hydrologique.

Source : SMGBO

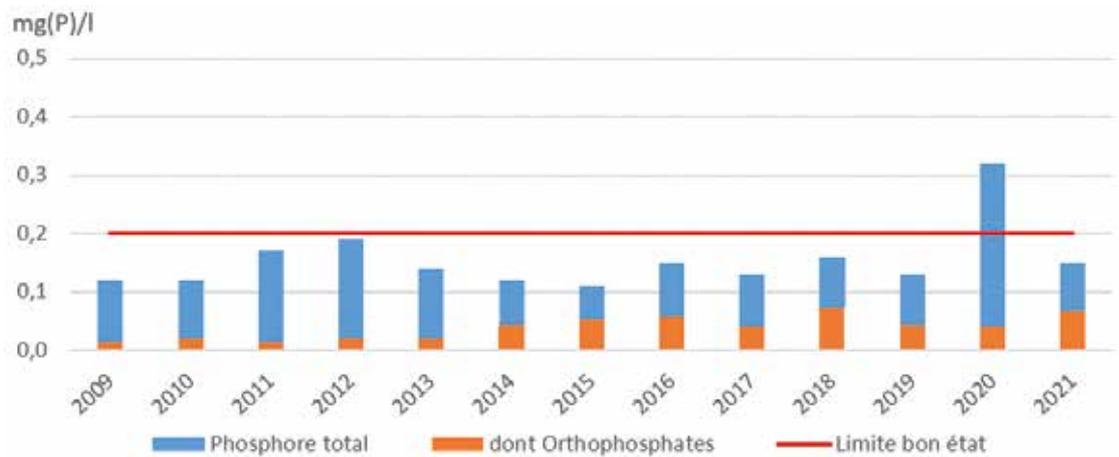


PHOSPHORE

Après un pic important lors de l'année hydrologique 2019-2020, la concentration en phosphore total est repassée sous la limite du bon état avec un quantile 90 de 0,15 mg(P)/l lors de l'année hydrologique 2020-2021. La concentration maximale est de 0,17 mg(P)/l. Hormis le pic de l'année hydrologique précédente, la concentration en phosphore total reste relativement stable

Sur le paramètre orthophosphates, la concentration maximale et le quantile 90 sont de 0,07 mg(P)/l pour l'année hydrologique 2020-2021. Une augmentation de la concentration en orthophosphates est observable depuis le début du suivi.

Évolution des Quantiles 90 en phosphore total et en orthophosphates par année hydrologique.
Source : SMGBO

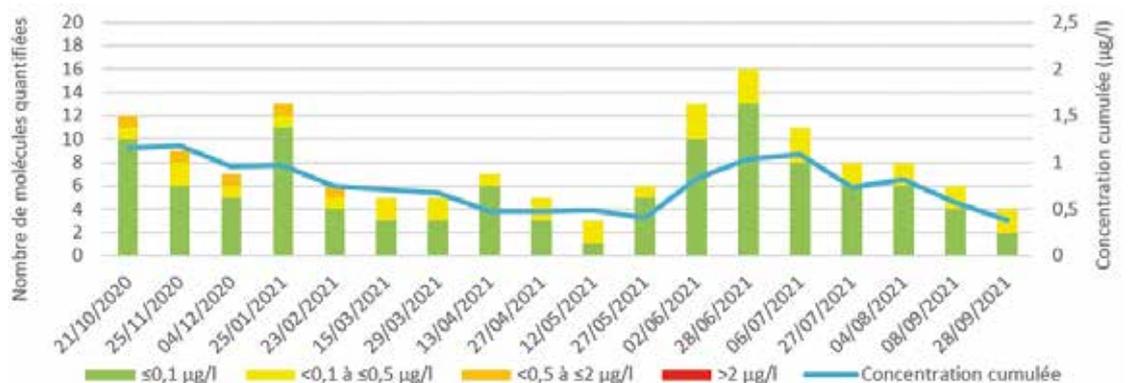


PESTICIDES

À l'exutoire, 33 molécules ont été quantifiées au moins une fois. 6 molécules dépassent la norme de 0,1 µg/l et une dépasse le seuil de 0,5 µg/l avec un maximum de concentration à 0,65 µg/l (le métolachlore ESA).

La norme de 0,5 µg/l de concentration cumulée de molécules est dépassée dans 72% des analyses avec un maximum de concentration cumulée à 1,18 µg/l. Un maximum de 16 molécules a été quantifié en une seule analyse.

Nombre de Molécules quantifiées et concentration cumulée
Source : SMGBO



L'Arz



25 communes

Surface totale : 31 979 ha

Surface Agricole Utile : 16 651 ha

583 km de cours d'eau

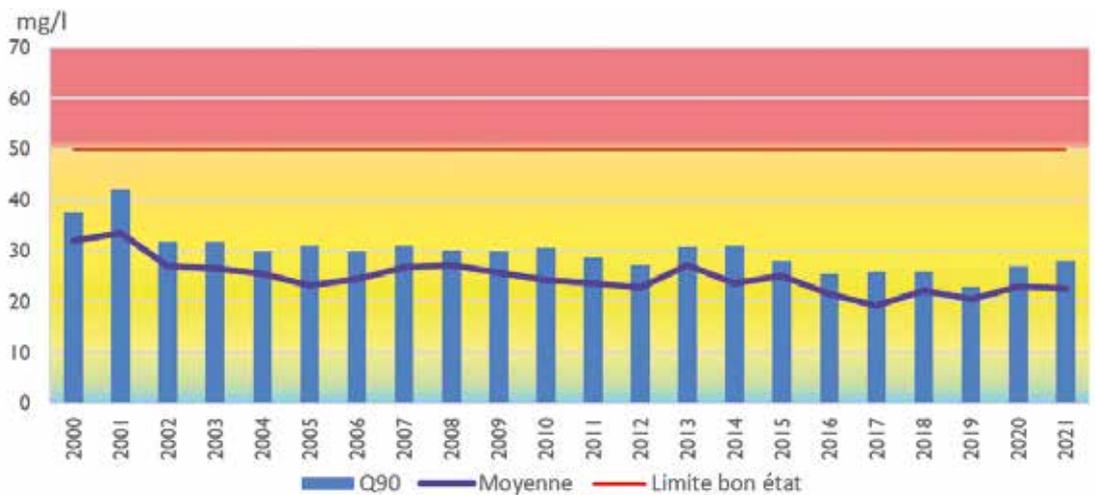


Suivis à l'exutoire
de l'Arz à St-Jean-de-la-Poterie

NITRATES

Sur l'Arz à Molac, depuis 2001, la concentration moyenne en nitrates présente une tendance à la baisse. Cette année, elle atteint 22,5 mg/l.

Cette tendance s'observe aussi pour le Q90, même s'il remonte légèrement depuis 2 ans et atteint 28 mg/l cette année. La concentration maximale détectée est de 28 mg/l.



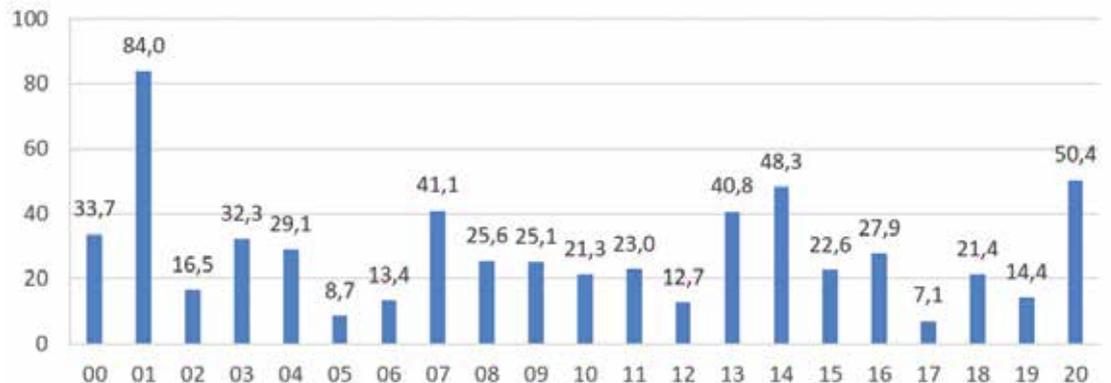
Evolution du
Quantile 90 et de la
concentration
moyenne par année
hydrologique.

Source : SMGBO

FLUX

En raison d'un problème de validation de données, les résultats de flux de nitrates sur l'Arz présentent un décalage d'un an par rapport aux autres bassins versants.

En 2020, les débits très importants expliquent l'augmentation des flux d'azote à l'exutoire qui atteignent 50,4 Kg/ha. Toutefois, indépendamment de la valeur de débit du cours d'eau, la tendance observée est plutôt à la baisse.



Evolution des flux
d'azote en kg/ha/an par
année hydrologique.

Source : SMGBO

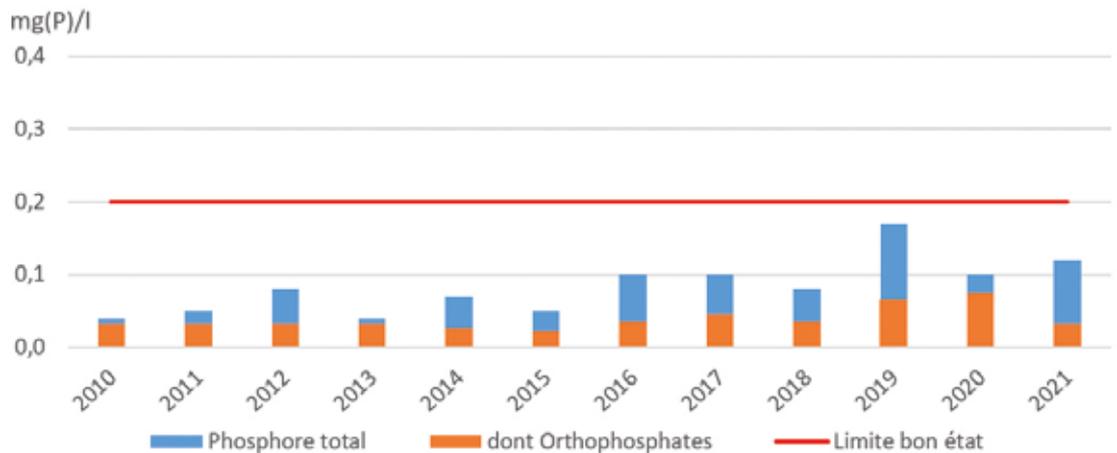


PHOSPHORE

Sur l'Arz à Molac, le quantile 90 des concentrations en phosphore total est inférieur à la limite fixée pour le bon état (0,2 mg/l). Sur la période de suivi, une légère tendance à l'augmentation est toutefois observable, tout en restant dans des valeurs faibles. Pour l'année hydrologique 2020-2021, les données sont à prendre avec précaution puisque seulement 6 prélèvements ont été réalisés. La concentration maximale est de 0,12 mg(P)/l.

Pour les orthophosphates, la concentration maximale est de 0,1 mg(P)/l pour l'année hydrologique 2020-2021. Si lors de l'année hydrologique 2019-2020, la part de phosphore dissous était prépondérante par rapport au phosphore particulaire, l'année hydrologique 2020-2021 montre une prépondérance du phosphore particulaire sur le phosphore dissous.

Évolution
des Quantiles 90 en
phosphore total et en
orthophosphates par
année hydrologique.
Source : SMGBO

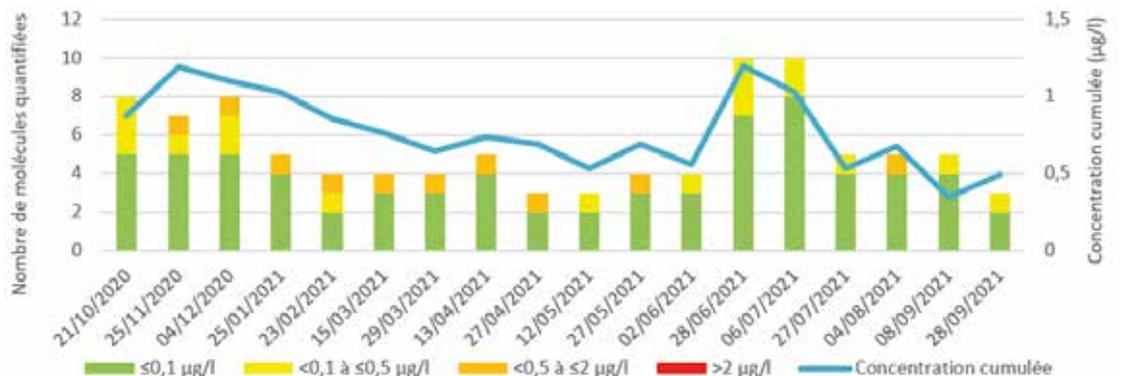


PESTICIDES

Sur le ruisseau des Éclopas, 17 molécules ont été quantifiées au moins une fois. 6 molécules dépassent la norme de 0,1 µg/l et une dépasse le seuil de 0,5 µg/l avec un maximum de 0,76 µg/l (le métolachlore ESA).

La norme de 0,5 µg/l de concentration cumulée de molécules est dépassée dans 86% des analyses avec un maximum de concentration cumulée à 1,196 µg/l. Un maximum de 10 molécules a été quantifié en une seule analyse.

Nombre de Molécules
quantifiées et
concentration cumulée
Source : SMGBO



la Claie

24 communes

Surface totale : 35 386 ha

Surface Agricole Utile : 18 703 ha

638 km de cours d'eau



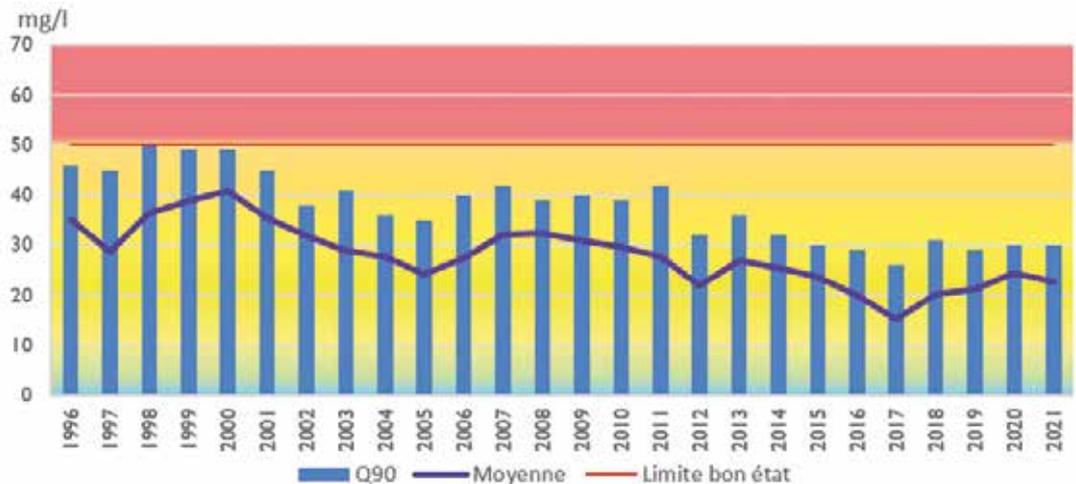
Suivis à l'exutoire
de la Claie à St-Congard

NITRATES

Depuis 1998, la concentration moyenne en nitrates présente une tendance à la baisse. Cette année, elle atteint 22,66 mg/l.

Avec 29,9 mg/l, le Q90 est en dessous de l'objectif du SAGE Vilaine qui est à 40 mg/l.

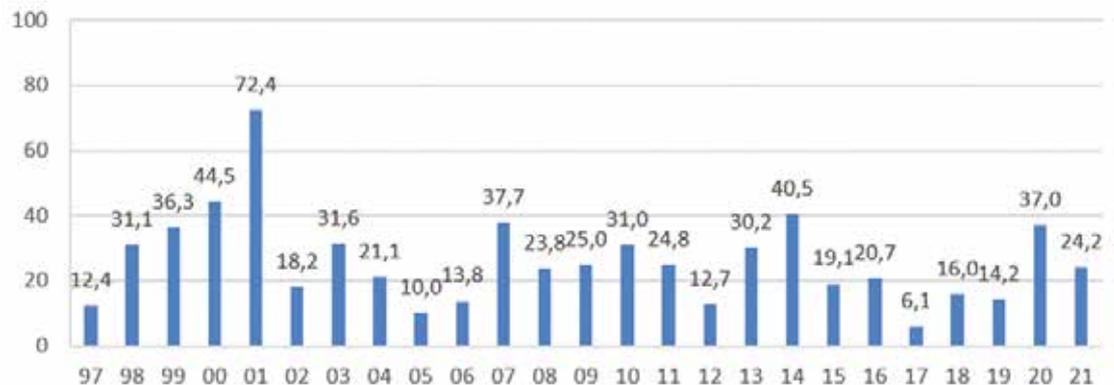
La concentration maximale détectée a été de 34,4 mg/l.



Evolution du
Quantile 90 et de la
concentration
moyenne par année
hydrologique.
Source : SMGBO

FLUX

Cette année, les débits étant plus faibles que l'année dernière, la quantité d'azote à l'exutoire de la Claie est en baisse et atteint 24,2 Kg/ha. Même s'il y a des fluctuations annuelles, la tendance est à la diminution des flux d'azote.



Evolution des flux
d'azote en kg/ha/an par
année hydrologique.
Source : SMGBO

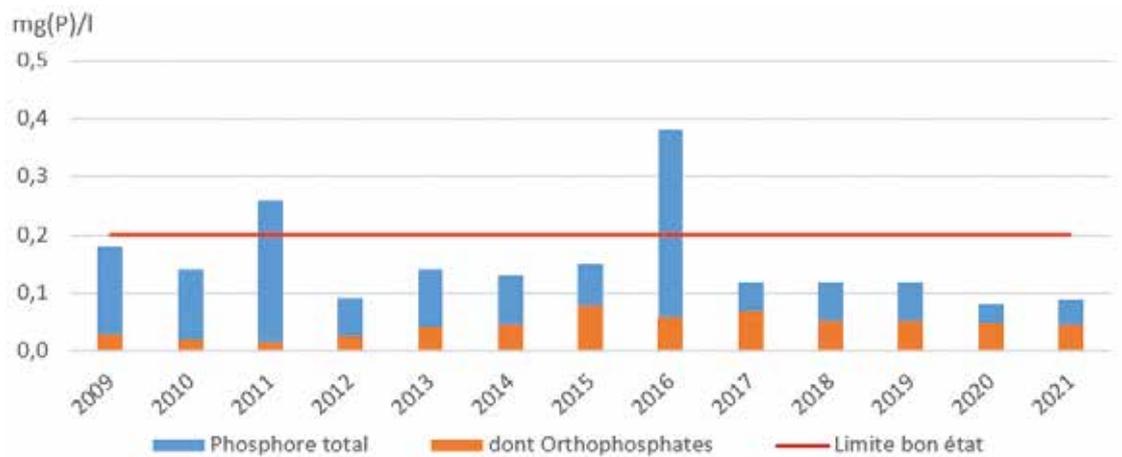


PHOSPHORE

À l'exutoire de la Claie, les teneurs en phosphore total présentent une tendance à la baisse depuis quelques années. Pour l'année hydrologique 2020-2021, le quantile 90 présente une concentration de 0,09 mg/l. Pour cette dernière année, la concentration maximale en phosphore total est de 0,12 mg(P).

Pour les orthophosphates, la concentration maximale est de 0,05 mg(P)/l et le Q90 est de 0,05 mg(P)/l comme les 3 années précédentes. La part de phosphore particulaire est ainsi relativement faible pour cette année hydrologique.

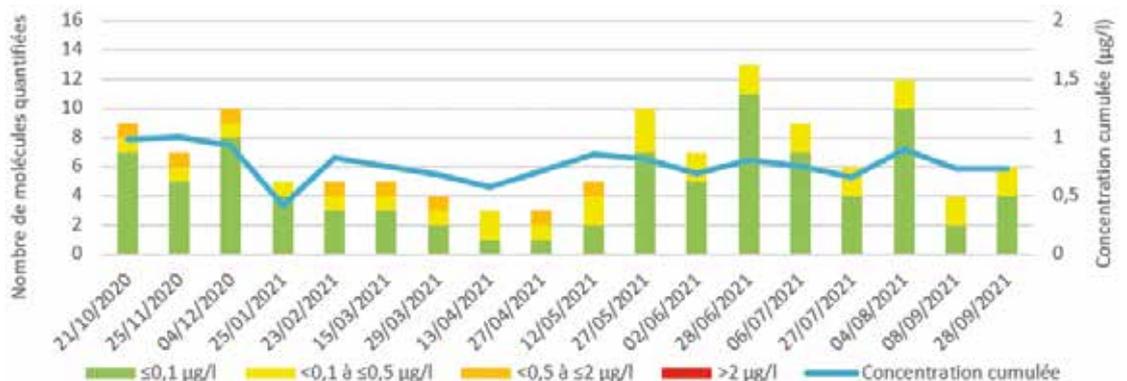
Évolution des Quantiles 90 en phosphore total et en orthophosphates par année hydrologique.
Source : SMGBO



PESTICIDES

À l'exutoire, 23 molécules ont été quantifiées au moins une fois. 3 molécules dépassent la norme de 0,1 µg/l et une dépasse le seuil de 0,5 µg/l avec un maximum de 0,64 µg/l (le métolachlore ESA). La norme de 0,5 µg/l de concentration cumulée de molécules est dépassée dans 94% des analyses avec un maximum de concentration cumulée à 1,005 µg/l. Un maximum de 13 molécules a été quantifié en une seule analyse.

Nombre de Molécules quantifiées et concentration cumulée
Source : SMGBO





le Ninian-Léverin

23 communes

Surface totale : 34 140 ha

Surface Agricole Utile : 22 450 ha

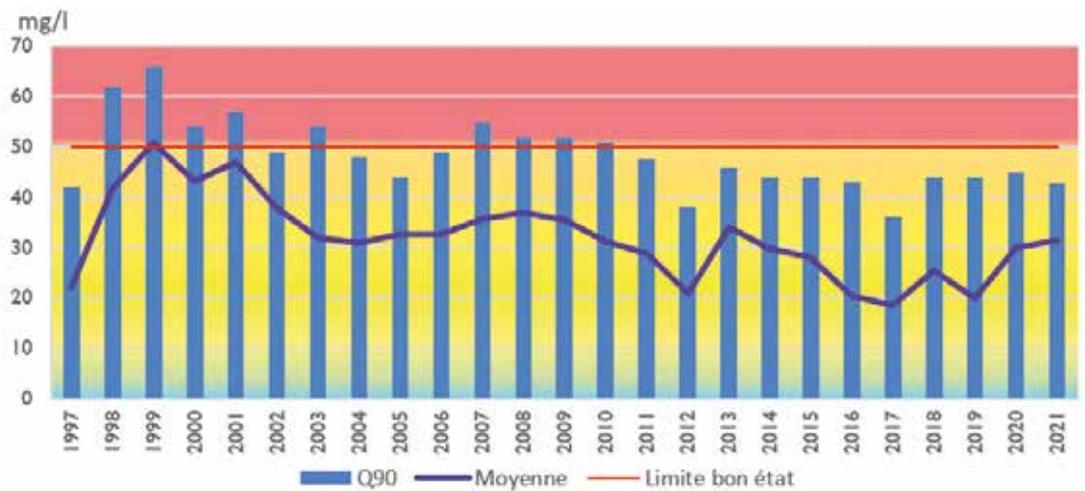
499 km de cours d'eau



Suivis à l'exutoire
du Ninian à Taupont

NITRATES

Depuis 1998, la concentration moyenne en nitrates présente une tendance à la baisse, toutefois une augmentation est observée depuis 2017. Cette année, elle atteint 31,42 mg/l. Avec 42,9 mg/l, le Quantile 90 est stable depuis quelques années et reste au dessus de l'objectif du SAGE Vilaine qui est à 40 mg/l. La concentration maximale détectée a été de 43 mg/l.

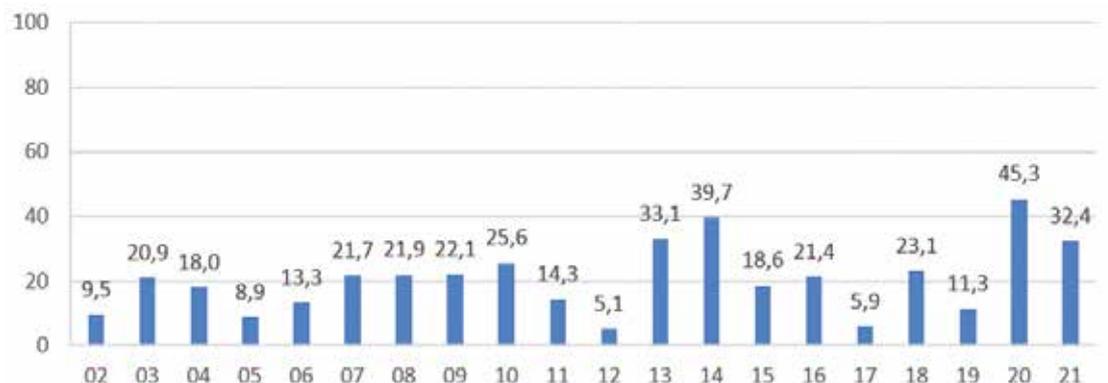


Evolution du
Quantile 90 et de la
concentration
moyenne par année
hydrologique.
Source : SMGBO

FLUX

Cette année, le débit étant plus faible que l'année dernière, la quantité d'azote qui passe à l'exutoire du Ninian est en baisse puisqu'il est de 32,4 Kg/ha.

Toutefois, indépendamment de la valeur de débit du cours d'eau, la tendance est plutôt à la hausse pour le flux d'azote.



Evolution des flux
d'azote en kg/ha/an par
année hydrologique.
Source : SMGBO



PHOSPHORE

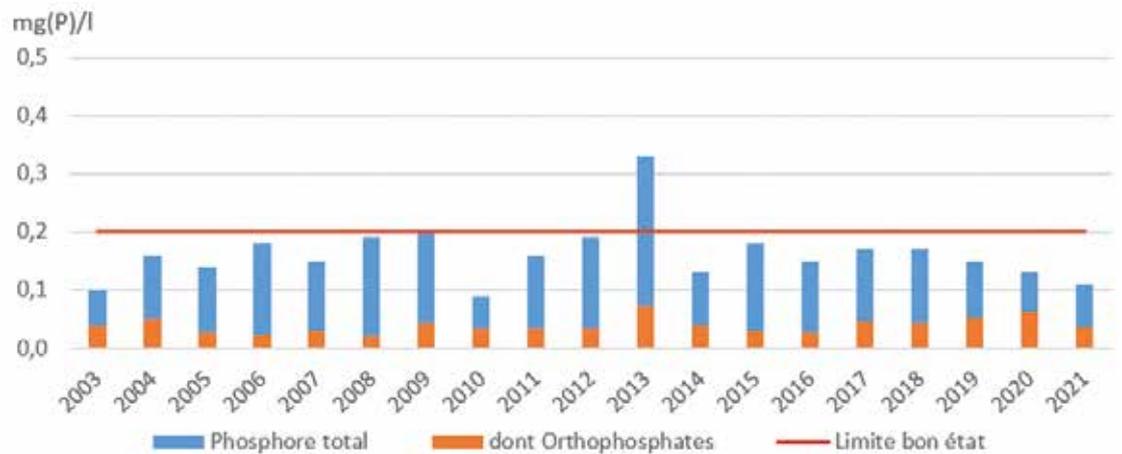
Le Quantile 90 de la teneur en phosphore total présente une tendance à la baisse depuis quelques années à l'exutoire du Ninian, avec une valeur de 0,11 mg(P)/l. La concentration maximale est de 0,17 mg(P)/l.

Pour la teneur en orthophosphates, la tendance semble plutôt stable avec un quantile 90 de 0,04 mg(P)/l. La concentration maximale est de 0,06 mg(P)/l.

La part de phosphore particulaire reste prépondérante par rapport au phosphore dissous.

Évolution des Quantiles 90 en phosphore total et en orthophosphates par année hydrologique.

Source : SMGBO



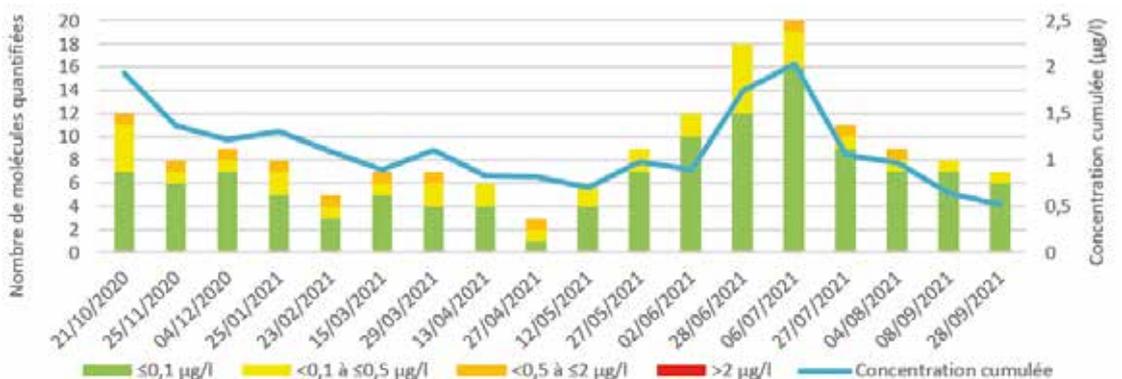
PESTICIDES

À l'exutoire, 36 molécules ont été quantifiées au moins une fois. 10 molécules dépassent la norme de 0,1 µg/l et une dépasse le seuil de 0,5 µg/l avec un maximum de 0,782 µg/l (le métolachlore ESA).

La norme de 0,5 µg/l de concentration cumulée de molécules est dépassée dans 100% des analyses avec un maximum de concentration cumulée à 2,04 µg/l. Un maximum de 20 molécules a été quantifié en une seule analyse.

Nombre de Molécules quantifiées et concentration cumulée

Source : SMGBO



l'Oust aval



32 communes

Surface totale : 32 281 ha

Surface Agricole Utile : 19 534 ha

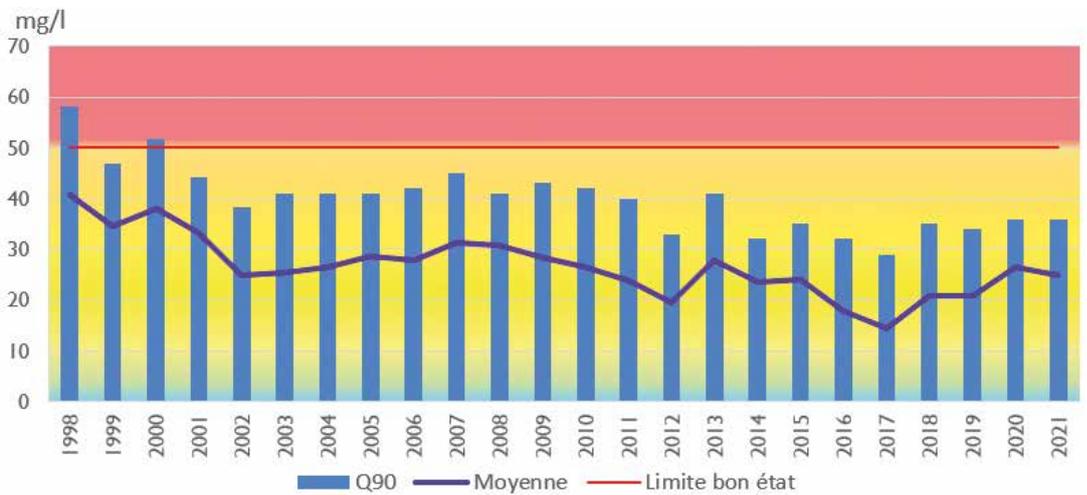
640 km de cours d'eau



**Suivis à l'exutoire
de l'Oust aval à Redon**

NITRATES

Depuis 1998, la concentration moyenne en nitrates présente une tendance à la baisse, bien qu'une augmentation soit observable depuis 2017. Cette année, elle atteint 24,93 mg/l. Avec 36 mg/l, le Q90 est au dessus de l'objectif du SAGE Vilaine qui est à 35 mg/l. La concentration maximale détectée a été de 36 mg/l.

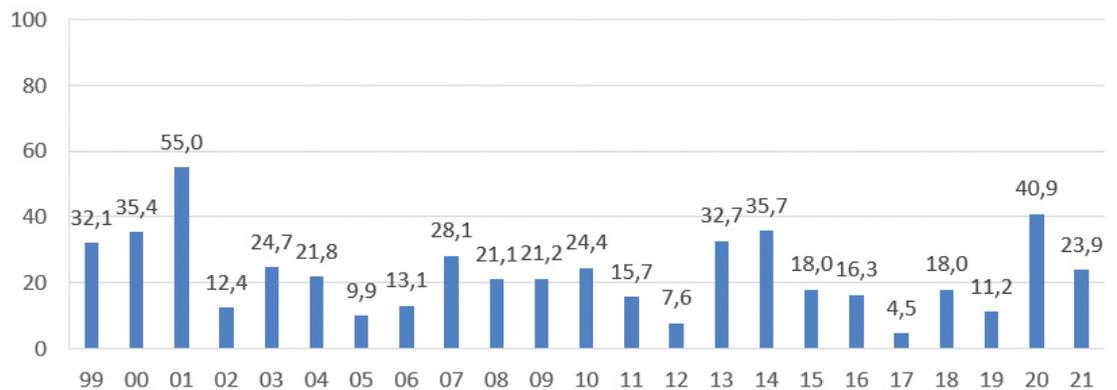


*Evolution du
Quantile 90 et de la
concentration
moyenne par année
hydrologique.
Source : SMGBO*

FLUX

Cette année, le débit étant plus faible que l'année dernière, la quantité d'azote à l'exutoire de l'Oust est en forte baisse puisqu'il est de 23,9 Kg/ha.

Sur l'ensemble de la période de suivi, la tendance est à la diminution des flux d'azote.



*Evolution des flux
d'azote en kg/ha/an par
année hydrologique.
Source : SMGBO*

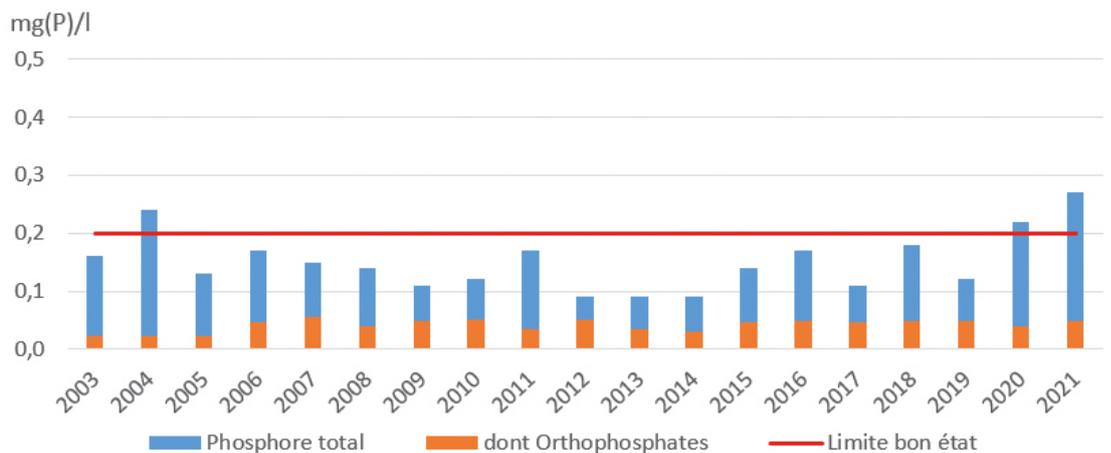


PHOSPHORE

Sur le paramètre phosphore total, une tendance à l'augmentation est observable depuis 2014. Pour la seconde année consécutive, le quantile 90 en phosphore total dépasse la limite du bon état (0,2 mg/l) avec une valeur de 0,27 mg(P)/l. La concentration maximale est relativement élevée avec une valeur de 0,33 mg(P)/l.

Sur le paramètre orthophosphates, une relative stabilité est observable sur cette même période. Pour l'année hydrologique 2020/2021, la concentration maximale est de 0,06 mg(P)/l et le quantile 90 de 0,05 mg(P)/l. La part de phosphore particulaire est généralement prépondérante par rapport à la part des orthophosphates sur cette station.

Évolution
des Quantiles 90 en
phosphore total et en
orthophosphates par
année hydrologique.
Source : SMGBO

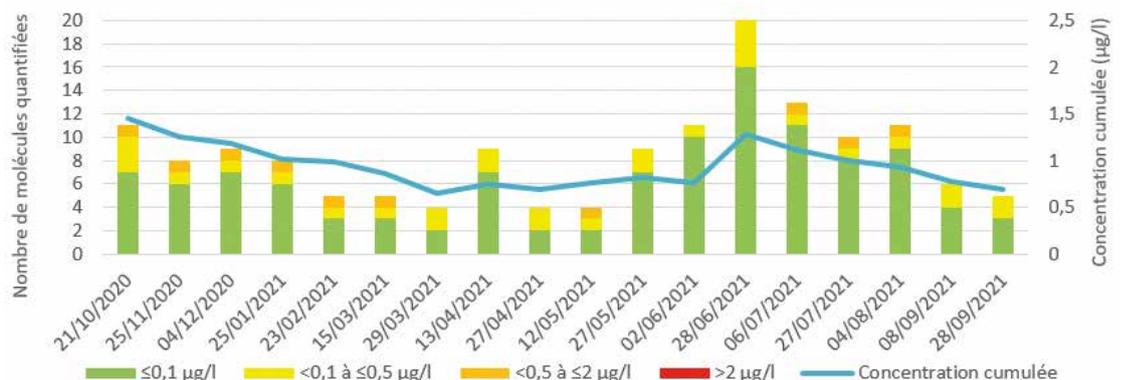


PESTICIDES

À l'exutoire, 34 molécules ont été quantifiées au moins une fois. 6 molécules dépassent la norme de 0,1 µg/l et une dépasse le seuil de 0,5 µg/l avec un maximum de 0,765 µg/l (le métolachlore ESA).

La norme de 0,5 µg/l de concentration cumulée de molécules est dépassée dans 100% des analyses avec un maximum de concentration cumulée à 1,455 µg/l. Un maximum de 20 molécules a été quantifié en une seule analyse.

Nombre de Molécules
quantifiées et
concentration cumulée
Source : SMGBO





L'Oust moyen

23 communes

Surface totale : 39 015 ha

Surface Agricole Utile : 26 163 ha

592 km de cours d'eau

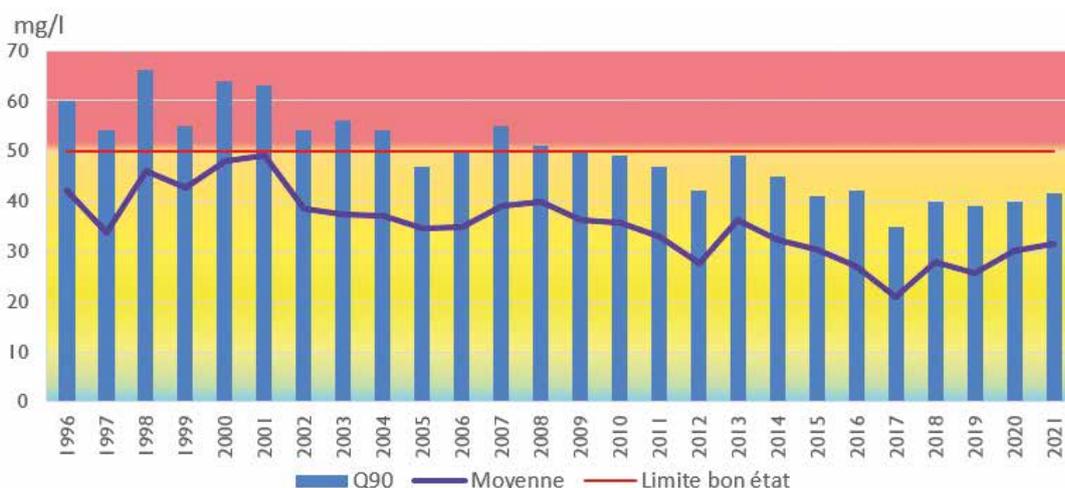


Suivis à l'exutoire
de l'Oust moyen à Guillac

NITRATES

Depuis 2001, la concentration moyenne en nitrates présente une tendance à la baisse, toutefois une augmentation des concentrations est observable depuis 2017. Cette année, elle atteint 31,46 mg/l. Avec 41,5 mg/l, le Quantile 90 est au dessus de l'objectif du SAGE Vilaine qui est à 40 mg/l. La concentration maximale détectée est de 44 mg/l.

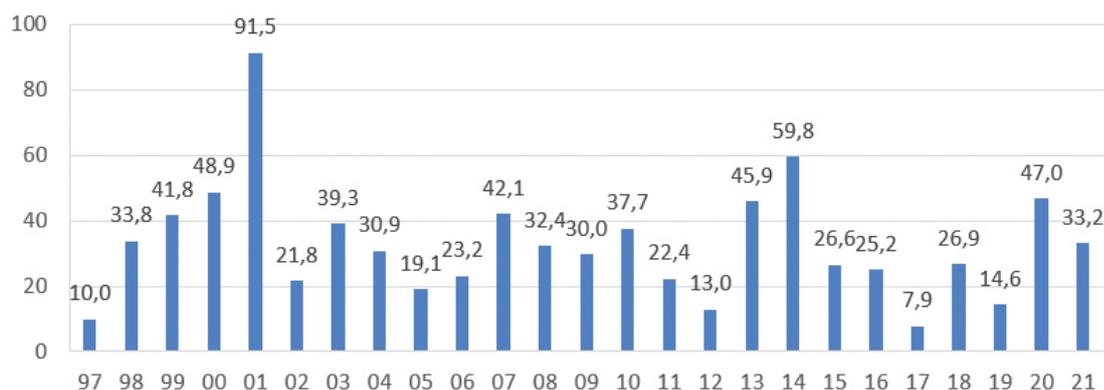
Evolution du
Quantile 90 et de la
concentration
moyenne par année
hydrologique.
Source : SMGBO



FLUX

Cette année, le débit étant plus faible que l'année dernière, la quantité d'azote sur l'Oust à la Herbinaye est en baisse puisqu'elle est de 33,2 Kg/ha. Même s'il y a des fluctuations annuelles, la tendance est donc à la diminution des flux d'azote.

Evolution des flux
d'azote en kg/ha/an par
année hydrologique.
Source : SMGBO



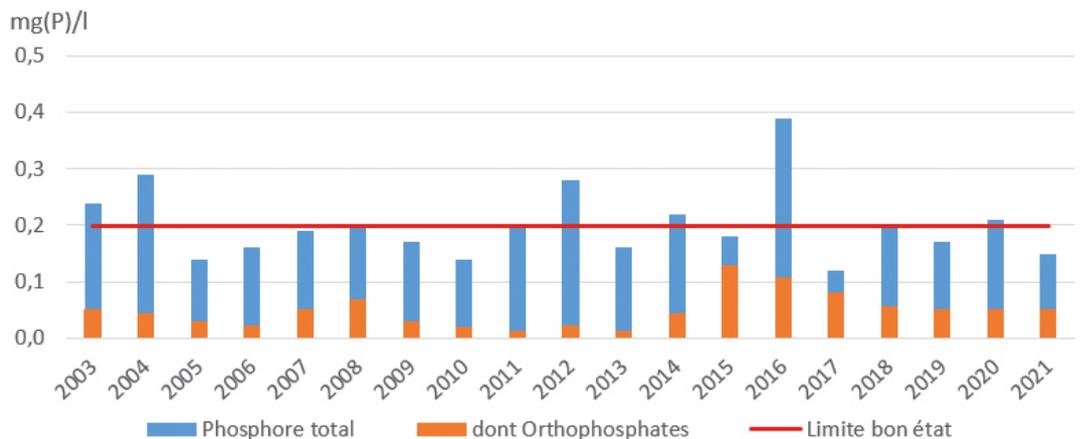


PHOSPHORE

Les variations interannuelles en phosphore total sont assez marquées sur cette station. Pour l'année hydrologique 2020-2021, la concentration maximale et le quantile 90 sont légèrement au dessus de la limite fixée pour le bon état (0,2 mg/l) avec des concentrations respectives de 0,16 mg(P)/l et de 0,15 mg(P)/l.

Pour les orthophosphates, la concentration maximale et le quantile 90 sont de 0,06 mg(P)/l et 0,05 mg(P)/l. Les concentrations en orthophosphates sont relativement stables depuis 4 ans. Lors des années sèches, la part d'orthophosphates est prépondérante par rapport au phosphore particulaire alors que c'est généralement l'inverse en année humide. Sur l'année 2020-2021, le phosphore particulaire est prépondérant par rapport au phosphore dissous.

Évolution des Quantiles 90 en phosphore total et en orthophosphates par année hydrologique.
Source : SMGBO



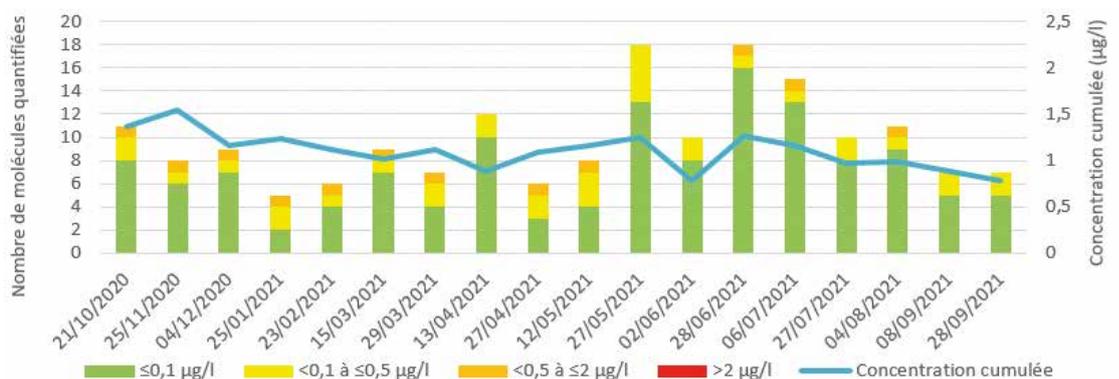
PESTICIDES

À l'exutoire, 36 molécules ont été quantifiées au moins une fois. 9 molécules dépassent la norme de 0,1 µg/l et une dépasse le seuil de 0,5 µg/l avec un maximum de 0,935 µg/l (le métolachlore ESA).

La norme de 0,5 µg/l de concentration cumulée de molécules est dépassée dans 100% des analyses avec un maximum de concentration cumulée à 1,54 µg/l.

Un maximum de 18 molécules a été quantifié en une seule analyse.

Nombre de Molécules quantifiées et concentration cumulée
Source : SMGBO





L'Yvel-Hyvet

22 communes

Surface totale : 34 412 ha

Surface Agricole Utile : 23 480 ha

522 km de cours d'eau



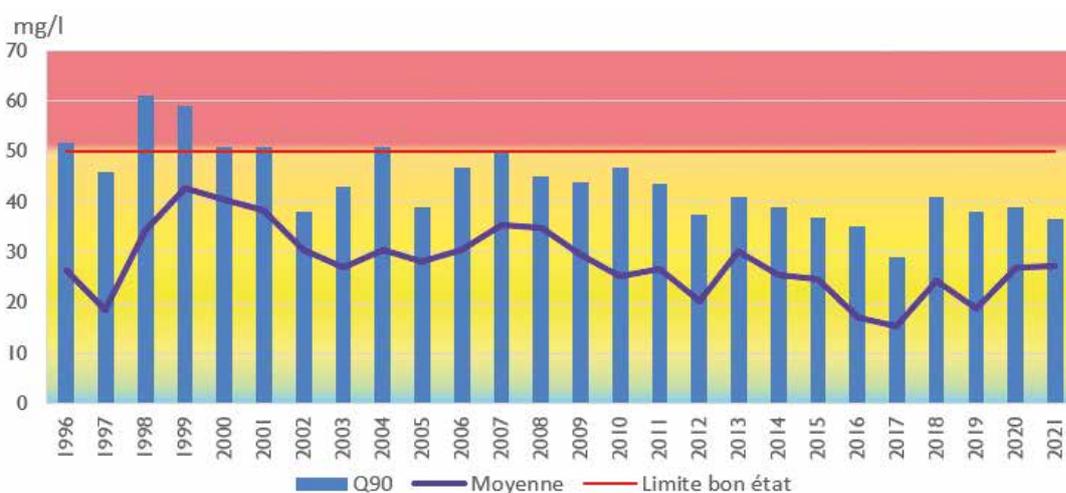
Suivis à l'exutoire
de l'Yvel-Hyvet à Loyat

NITRATES

Depuis 1999, la concentration moyenne en nitrates présente une tendance à la baisse, bien qu'une augmentation soit observable depuis 2017. Cette année, elle atteint 27,43 mg/l.

Avec 36,6 mg/l, le Quantile 90 est en dessous de l'objectif du SAGE Vilaine qui est à 40 mg/l.

La concentration maximale détectée est de 36,7 mg/l.

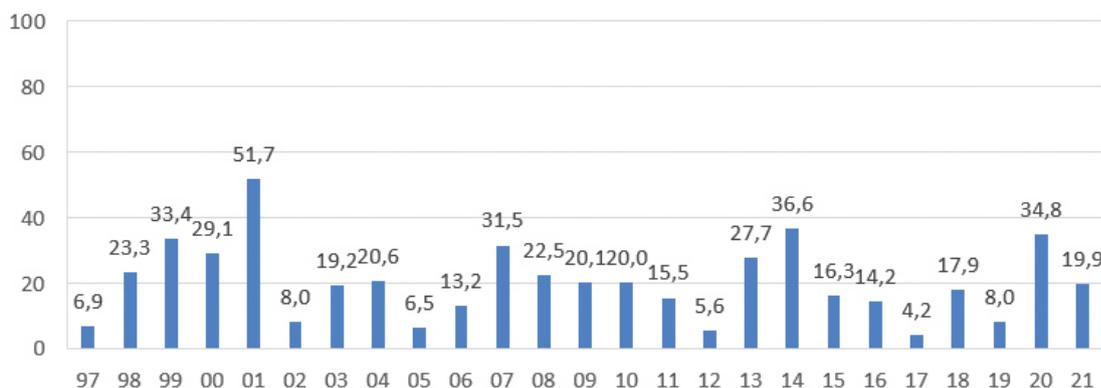


Evolution du
Quantile 90 et de la
concentration
moyenne par année
hydrologique.

Source : SMGBO

FLUX

Cette année, les débits étant plus faibles que l'année dernière, la quantité d'azote qui passe à l'exutoire de l'Yvel est en forte baisse puisqu'il est de 19,9 Kg/ha. Même s'il y a des fluctuations annuelles, la tendance est donc à la diminution des flux d'azote.



Evolution des flux
d'azote en kg/ha/an par
année hydrologique.

Source : SMGBO

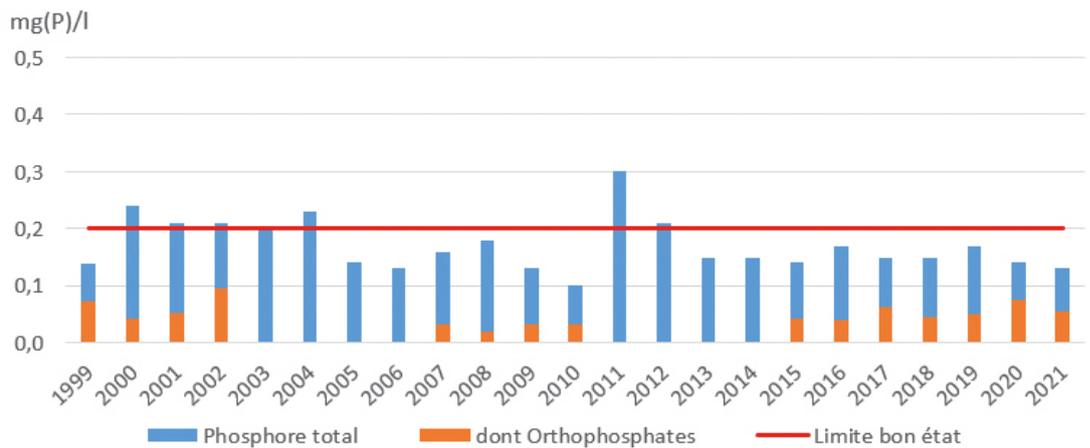
PHOSPHORE

Évolution des Quantiles 90 en phosphore total et en orthophosphates par année hydrologique.
Source : SMGBO

À l'exutoire de l'Yvel (amont du Lac au Duc), la teneur en phosphore total diminue légèrement (Q90 à 0,13 mg/l) et reste en dessous de la limite du bon état depuis 2012. Sur les dix points internes du bassin versant, 7 présentent un Q90 supérieur au seuil de 0,2 mg/l.

La source de l'Yvel et le Rézo sont les 2 points avec le Q90 le plus fort puisqu'il atteint respectivement 0,49 mg/l et 0,42 mg/l.

La teneur en orthophosphates à l'exutoire de l'Yvel (avant le Lac au Duc) est de 0,06 mg(P)/l, donc en baisse par rapport à l'année dernière. Sur les dix points internes du bassin versant, le ruisseau de la Maladrerie est celui qui présente la teneur en orthophosphates la plus importante avec 0,23 mg(P)/l. Sur le cours d'eau de la Maladrerie, les orthophosphates sont prépondérants par rapport au phosphore particulaire. Ceci est dû principalement à un rejet d'épuration. Sur les autres points de prélèvement, la part de phosphore particulaire est supérieure aux orthophosphates.



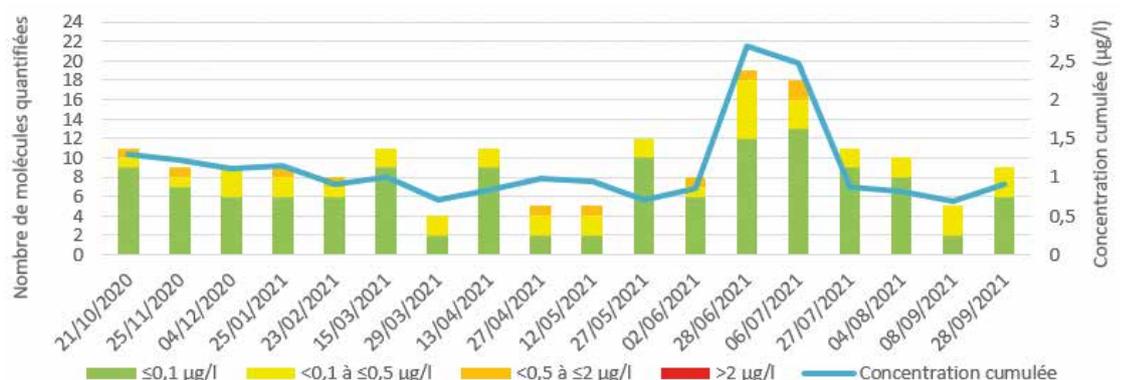
PESTICIDES

Nombre de Molécules quantifiées et concentration cumulée
Source : SMGBO

À l'exutoire, 40 molécules ont été quantifiées au moins une fois. 11 molécules dépassent la norme de 0,1 µg/l et deux dépassent le seuil de 0,5 µg/l avec un maximum de 0,931 µg/l (le métolachlore ESA) et de 0,638 (le métolachlore OXA).

La norme de 0,5 µg/l de concentration cumulée de molécules est dépassée dans 100% des analyses avec un maximum de concentration cumulée à 2,693 µg/l.

Un maximum de 19 molécules a été quantifié en une seule analyse.



État écologique

La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable. Elle fixe un objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau.



QU'EST-CE QU'UNE MASSE D'EAU :

C'est une portion de cours d'eau, canal, nappe d'eau souterraine, plan d'eau ou zone côtière homogène.

Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation de la qualité pour la DCE.

Sur le SMGBO, 34 masses d'eau cours d'eau sont répertoriées et 3 masses d'eau plans d'eau.

Risque global sur les masses d'eau du territoire



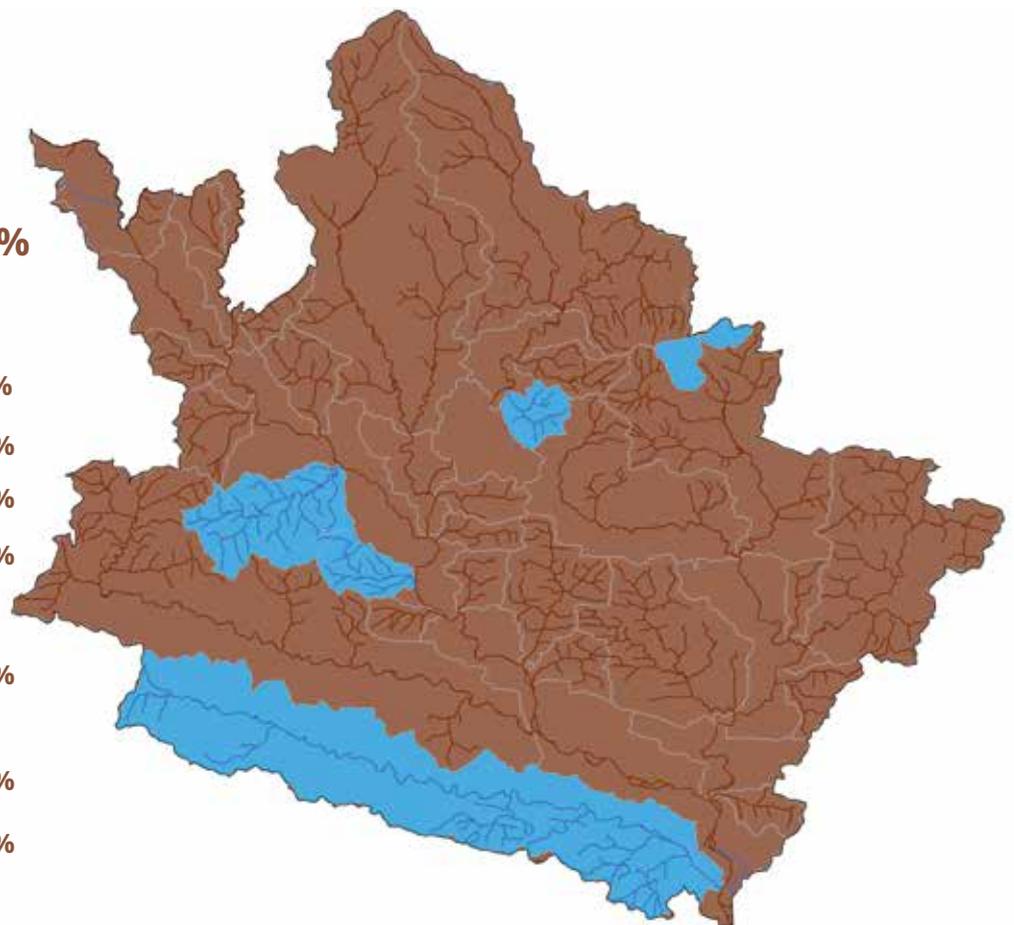
• Paramètres liés à la qualité de l'eau



• Paramètres liés à la quantité d'eau



• Paramètres liés à la continuité

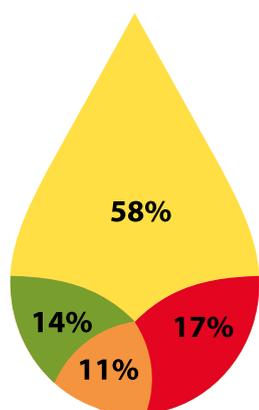
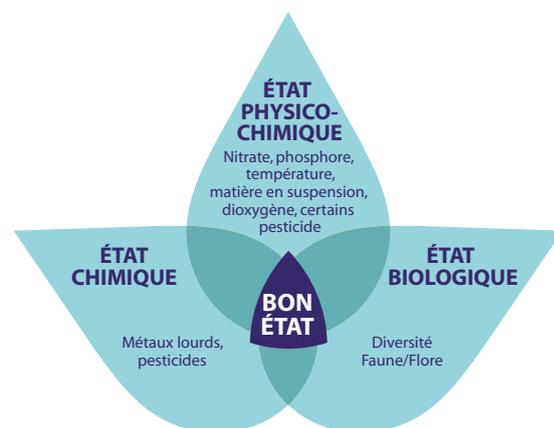




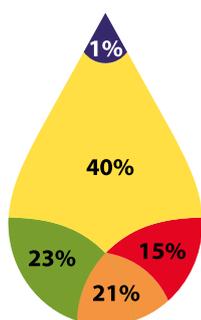
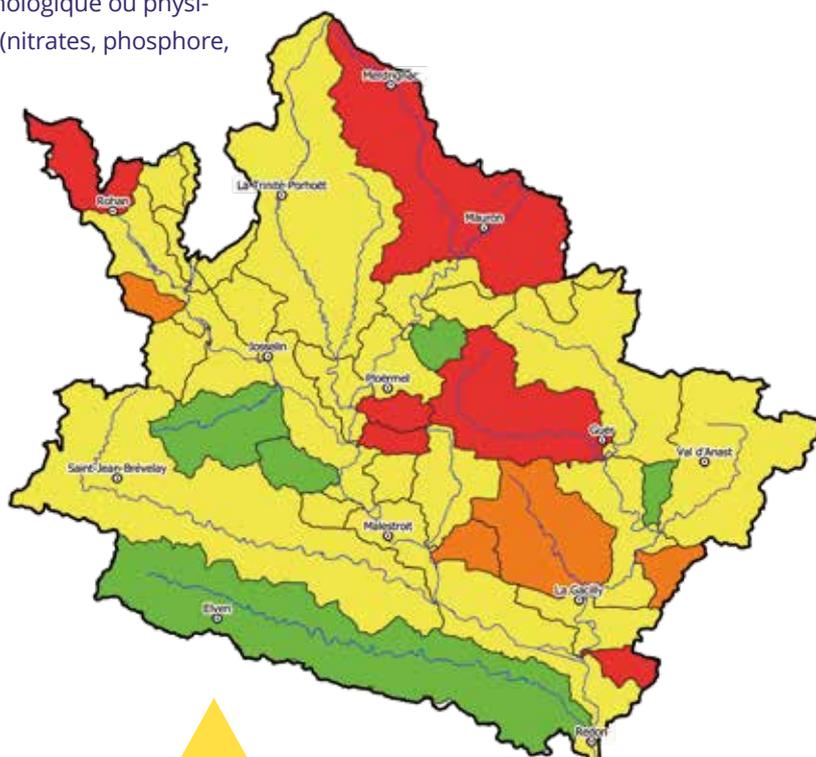
QU'EST-CE QUE LE BON ÉTAT DES COURS D'EAU ?

C'est un cours d'eau dans lequel les peuplements vivants (animaux et végétaux) sont peu perturbés dans leur diversité, leur quantité et leur qualité. C'est une eau exempte de produits toxiques, une eau disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages et toutes les activités humaines. C'est un équilibre qui est recherché. Plus techniquement, l'état d'une eau de surface (cours d'eau, plan d'eau) se définit par son état écologique* et son état chimique*.

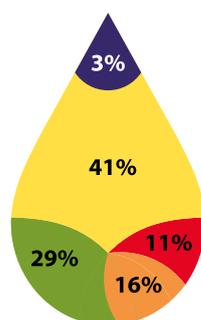
Il faut que les deux soient au moins "bons" pour qu'elle puisse être déclarée en bon état. L'état écologique est l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface. Il s'appuie sur des critères de nature biologique (présence d'êtres vivants végétaux et animaux), hydro-morphologique ou physico-chimique (nitrates, phosphore, pesticides...).



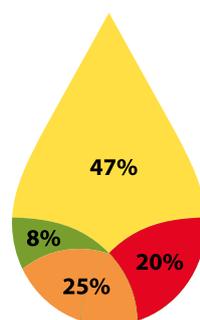
État écologique 2017
SMGBO



État écologique 2017
BASSIN LOIRE-BRETAGNE



État écologique 2017
VILAINE CÔTIERS BRETONS



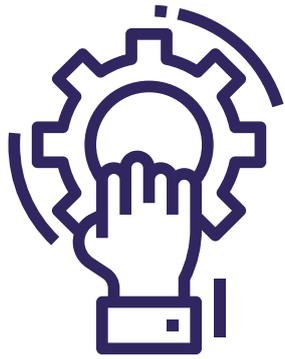
État écologique 2017
SAGE VILAINE

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

ÉTAT ÉCOLOGIQUE 2017 SUR LE SMGBO

Un arrêté du 27 juillet 2018 a modifié les critères d'évaluation de l'état écologique des masses d'eau, applicables pour l'état des lieux 2017. Le dernier Etat écologique validé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne est l'état écologique 2017 qui se base sur les données des années 2015-2016-2017.

Ainsi sur le territoire du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, **seulement 14% des masses d'eau sont considérées en bon état écologique, 58% en état moyen, 11% en état médiocre et 17% en mauvais état.** Les principaux paramètres déclassants de l'état des masses d'eau sont les indicateurs biologiques (Indice Poisson Rivière...) ou les problématiques liées à l'oxygénation des cours d'eau (O2 dissous, taux de saturation O2).



Un territoire en action

Retour sur une année
de préservation de la qualité
de l'eau et des milieux aquatiques



LE NINIAN LÉVERIN

Des travaux supplémentaires sur la masse d'eau du Côté-Malville grâce à l'appel à projet France Relance lancé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le SMGBO a répondu à l'appel à projet du programme France Relance mis en place par l'Agence de l'Eau. Le projet consistait à rétablir la continuité écologique par l'effacement d'un plan d'eau (le Châtelet de Bezon) sur la masse d'eau du Côté-Malville sur la commune de Ploërmel. Ce projet vient compléter et finaliser les travaux déjà réalisés sur ce cours d'eau lors du contrat territorial. Un panneau pédagogique a également été mis en place à proximité du site.



En chiffres

- 1 plan d'eau de 4 520 m² effacé
- 1 panneau pédagogique posé
- 2 mares créées
- 3 pêches de sauvegardes réalisées
- 3 passerelles construites
- 5 mois de travaux (mai à novembre)
- 6 jours sont nécessaires à la vidange
- 40 m de busage supprimés
- 350 m linéaire de cours d'eau restauré dans son lit d'origine
- 220 m de clôture posée
- 276 T de blocs et de pierres ont été apportés
- 350 m³ de bois plaquette produit issu de la libération des emprises

COÛT TOTAL DU PROJET : 52 500 € TTC

Bilan et évaluation du contrat volet milieux aquatiques

Les travaux liés au contrat territorial se sont terminés en 2020, 2021 était l'année du bilan. Cette expertise technique, financière et sociale permet d'apporter un regard externe sur les actions engagées pour la reconquête de la qualité écologique des cours d'eau. Le bureau d'étude ICEMA a réalisé l'évaluation et finalisera ce bilan début 2022.

L'OUST AVAL

Le Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust a lancé en janvier 2021 la réalisation d'une étude préalable milieux aquatiques sur la masse d'eau de la Chatouillette.

Le bassin versant de la Chatouillette s'étend sur 3 communes : Malestroit, St Marcel et Sérent. La tête du bassin versant est présente sur la commune de Sérent et l'exutoire se trouve sur la commune de Malestroit ou la Chatouillette rejoint l'Oust canalisé. Le linéaire d'étude est de 48 km (dont 6 km pour la Chatouillette), et la phase de terrain est en cours et se poursuivra en interne en 2022. Pour l'heure, toute la partie amont du bassin versant (commune de Sérent) a été étudiée et diagnostiquée, ce qui correspond à un peu plus de la moitié du linéaire concerné.

- 27 km de cours d'eau restaurés
- 24 ouvrages aménagés pour la continuité écologique
- 102 embâcles enlevés
- 28 km de berges restaurées
- 365 peupliers abattus



TOTAL DU PROGRAMME : 800 000 €

L'AFF

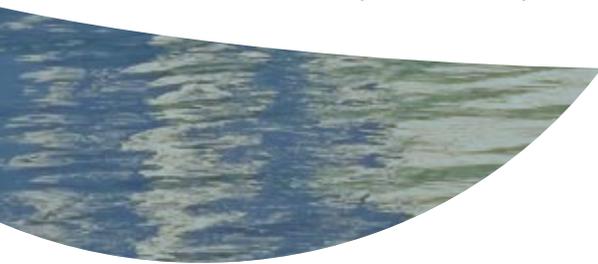
Nouveaux travaux programmés sur les affluents de l'Aff :

Une enquête publique a eu lieu du 6 au 26 mai 2021 sur le territoire de l'Aff au préalable des travaux programmés dans le nouveau contrat de restauration des cours d'eau.

Le 26 août 2021, l'arrêté inter-préfectoral officialisant la déclaration d'intérêt général a été signé.

Les premiers travaux débuteront en fin de printemps 2022.

Milieux aquatiques



En chiffres

TRAVAUX LIT MINEUR

Renaturation : **328 m**

Dont remise à ciel ouvert : **135 m**

Recharge par taches : **450 m** concernés

TRAVAUX SUR CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Suppression de buse : **1**

Suppression de seuil : **1**

Remplacements de buse : **4**

Rampes en enrochement : **2**

Passerelle : **1**

TRAVAUX DE RESTAURATION DES BERGES ET DE LA RIPISYLVE

Libération d'emprise : **1400 m**

Restauration de berges : **150 m**

Aménagement d'abreuvoir : **1**

INDICATEURS

Points de suivis du contrat (IPR/IBD/I2M2) : **3**

« Vigitruites » : **3**

**MONTANT TOTAL
POUR CETTE 1^{ÈRE} ANNÉE
DE TRAVAUX : 66 354,96 €**



LA CLAIE

Le Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust a adopté le programme de travaux relatif au Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques (CTMA) « La Claie » sur la période 2020/2024.

Le marché global des travaux a été lancé en décembre 2020.

Le choix des entreprises a été rendu officiel à la mi-mars 2021 :

La première année de travaux s'est concentrée sur les communes de Bohal et Saint-Marcel



En parallèle des travaux menés, une étude sur la continuité écologique concernant 12 ouvrages moulins (classés en liste 2) s'est finalisée en septembre 2021.



LE SYNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN DE L'OUST ACCOMPAGNE LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DE LA CLAIE

COMMUNE DE SÉRENT POUR LA TOURBIÈRE DE KERFONTAINE

Actuellement gérée par l'association Bretagne Vivante, des études concernant la maîtrise foncière et la définition de travaux à réaliser sont en cours et seront finalisées début 2022. Des suivis faune-flore ont été mis en place sur le site ainsi que la réalisation d'animations pédagogiques. Le coût des actions s'élève pour le moment à 11 400 €.

L'YVEL HYVET ET SES AFFLUENTS

2021, DERNIÈRE ANNÉE DE TRAVAUX D'UN PROGRAMME DE 5 ANS



COMMUNE DE PAIMPONT (LIEU-DIT LA GAILLARDE)

RUISSEAU : affluent de l'Isaugouet, alimenté par des sources provenant de la forêt de Paimpont.

PÉRIODE DE TRAVAUX : juillet, août et septembre

2 CHANTIERS POUR UN PROJET

Chantier n°1 :

Favoriser les échanges cours d'eau/zone humide en supprimant la digue de 2 plans d'eau en dérivation.

Démantèlement d'un seuil de dérivation et d'un lavoir pour restaurer la continuité piscicole.

Chantier n°2 :

Renaturation sur 170 ml de cours d'eau pour retrouver un aspect plus fonctionnel et permettre les échanges avec la zone humide d'accompagnement.

Un franchissement busé pour les animaux a été posé. Une Clôture et un système d'abreuvement ainsi que des plantations seront mis en place prochainement.



COMMUNE DE CONCORET

En 2019, la commune de Concoret a validé les travaux d'effacement du plan d'eau qui était traversé par le ruisseau de l'Isaugouet. 2021, la mise en place d'une passerelle met un point d'achèvement aux travaux de rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire réalisés par le SMGBO.



COMMUNE DE LOYAT

RUISSEAU : réhabilitation du ruisseau du Camet.

CONTEXTE : Le ruisseau du Camet a été déplacé et retracé au droit lors du remembrement dans les années 70. Il a ainsi perdu toutes les caractéristiques favorables à la vie et au maintien des peuplements piscicoles, de la faune et la flore aquatique dans sa globalité.

OBJECTIF DE RESTAURATION : Redonner au ruisseau un caractère proche de son état naturel afin de retrouver une diversité des habitats et des espèces et de restaurer les régimes hydrauliques et thermiques.



ÉTAPES DU PROJET DE RESTAURATION

- 1 Rencontres des propriétaires et exploitants
- 2 Conventonnement
- 3 Réalisation du fuseau de méandrage (impliquant la libération des emprises)
- 4 Réalisation des travaux de terrassement (creusement du nouveau lit, remblaiement de l'ancien, aménagement des ouvrages de franchissement)
- 5 Ensemencement, et plantation des ligneux



BILAN DES TRAVAUX SUR LE CAMET

2,5km de cours d'eau renaturé
7 ouvrages aménagés pour la continuité écologique
2 étangs effacés
20 propriétaires
et 7 exploitants rencontrés





**Sensibiliser, communiquer,
former, accompagner**

LA COMMUNICATION

Le Grand Bassin de l'Oust s'attache à communiquer par différents moyens pour **promouvoir le désherbage mécanique**.

- **Flashes Techniques** qui paraissent avant la préparation des parcelles en maïs. Ils indiquent toutes les mesures à prendre pour faciliter la réussite du désherbage mécanique.
- **Réunion de lancement** de la « campagne » en salle.
- **Démonstration et Bout de Champs** pour voir les différents outils en action. Ces démonstrations peuvent être organisées avec nos partenaires techniques. L'assimilation est d'autant plus rapide lorsque le passage de l'outil est réalisé par l'exploitant.

LA FORMATION

au désherbage mécanique pour plus d'autonomie

Ces formations sont accessibles à tous : exploitants, chauffeurs de CUMA et ETA et techniciens conseils. En ligne (Agrobio 35) ou en présentiel (CRAB), ces formations sont basées sur des situations concrètes de terrain, avec des supports visuels. Leur contenu est complet avec une prise en compte des techniques culturales pour réussir son désherbage mécanique : de la préparation de sol, à la nécessité de reconsidérer ses rotations, jusqu'aux réglages des outils et aux choix en matière d'investissement dans le matériel.

LE SUIVI DE PARCELLE

Accompagné dès le semis du maïs, par un technicien du SMGBO ou de la Chambre régionale d'agriculture, chaque exploitant appréhende les différentes étapes pour utiliser les bons outils mécaniques au bon moment. L'efficacité de cette action est conditionnée par de nombreux paramètres dont certains ne sont pas maîtrisables comme les facteurs météo. Les interrogations de l'exploitant sur la technique sont expliquées et commentées par le technicien tout au long du suivi : préparation du sol, profondeur de semis, dose, choix des outils préconisés en fonction du stade de la culture.



44 exploitants volontaires

engagés dans la démarche de désherbage mécanique du maïs avec le smgbo.

3 exploitants

utilisent uniquement le désherbage mécanique pour leur maïs.

LE DÉSHERBAGE MÉCANIQUE : CONTINUER À ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS UNE DIMINUTION DES PHYTOS EN 2021

Les impacts des pesticides sur la santé humaine et sur l'environnement sont confirmés. Il est important d'inciter les exploitations à diminuer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

A l'échelle du territoire, la plupart des paramètres quantifiés sont des herbicides ou leurs métabolites (molécules de dégradation) et notamment du S-Metolachlore. Le désherbage mécanique, dès le premier passage, est une solution qui permet d'éviter l'utilisation d'herbicides de pré-levée à base de SMetolachlore.

Face à cet enjeu, le SMGBO et ses partenaires techniques (CRAB, Agrobio 35) s'engagent activement en conseillant les exploitants afin de faire évoluer leurs stratégies de production sur les exploitations et à mettre en oeuvre des solutions alternatives notamment par la pratique du désherbage mécanique.

La stratégie de désherbage doit s'inscrire dans une démarche globale, incluant la mise en oeuvre de leviers agronomiques préventifs (rotation, couvertures des sols, date de semis...) et la création d'aménagements bocagers (talus) pour limiter les risques de transfert de la parcelle au cours d'eau.



2021: Les températures basses de début Mai et les fortes pluies de Juin ont compliqué les itinéraires.

LES CLÉS DE LA RÉUSSITE



Houe rotative

UNE GRANDE TECHNICITÉ

Pour une plus grande efficacité, il est important de travailler sur la rotation. L'introduction de prairie facilitera par exemple la gestion des adventices. La mise en oeuvre du matériel de dés-herbage mécanique demande une préparation de sol particulière, il est notamment nécessaire de :

- Limiter les résidus de cultures en surfaces et les mottes.
- Obtenir un lit de semence nivelé.
- Attendre que le sol soit bien réchauffé : début / mi-mai.
- Semer à une profondeur de 4-5 cm.
- Semer en 6 ou 8 rangs en fonction de la bineuse disponible sur votre secteur.

LES FACTEURS LIMITANTS

Malgré des débits de chantiers aujourd'hui élevés, cette pratique reste malheureusement encore marginale en raison de facteurs limitants comme :

- La configuration de la parcelle (ex : une parcelle de petite taille ou de forme particulière ne permet pas une vitesse de passage suffisante de l'outil).
- La présence d'une flore adventice importante.
- La présence de résidu de culture.
- Les conditions météorologiques.
- La disponibilité du matériel.



Passage de la Bineuse dans la parcelle menée en tout mécanique (stade maïs 8/9 feuilles)



LE DÉSHÉRBAGE MÉCANIQUE PRÉSENTE AUSSI DES AVANTAGES AGRONOMIQUES

Le passage d'outil permet, en fonction du matériel et des conditions au moment de l'intervention, de limiter le ruissellement par la destruction de la croûte de battance, d'aérer et de niveler le sol, de réduire l'évaporation de l'eau et de favoriser la minéralisation de la matière organique.

Actions agricoles



CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES "CATÉGORIE AGROFORESTERIE"



Les lauréats et le coup de coeur du jury

UNE SECTION LOCALE POUR UNE RÉCONNAISSANCE NATIONALE 5 CANDIDATS, 5 PROFILS DIFFÉRENTS, L'ARBRE COMME DÉNOMINATEUR COMMUN

Le Syndicat du Grand Bassin de l'Oust et la Chambre d'Agriculture de Bretagne se sont associés pour organiser une section locale du Concours Général Agricole Catégorie Agroforesterie.

Un grand bravo aux 4 lauréats du territoire et au coup de coeur du jury. La remise des prix du Concours Général des Pratiques AgroÉcologiques (concours national) a eu lieu le 4 mars 2022 au salon International de l'Agriculture.

LE 1^{ER} PRIX LOCAL D'ÉQUILIBRE AGRO-ÉCOLOGIQUE AGROFORESTERIE a été décerné à Laurent HIGNET du GAEC de La Ferme de l'Hotié à Paimpont



Visite du jury et évaluation des projets le 7 septembre 2021

COMPOSITION DU JURY :

- Domaine Agroforesterie, foresterie, arboriculture**
LE CADRE Christian (Ex-DDTM56)
DE LAUNAY Mathieu (Guimard forêt)
- Domaine Agronomie, agro-écologie**
GERMAIN Eléonor (Yves Rocher)
BOISSELIER Clarisse (Chambre d'Agriculture)
- Domaine Sciences de l'environnement, écologie**
MEUNIER Nicole (Association Les Landes)
DUBOIS Marie (OFBiodiversité Bretagne)



BREIZH BOCAGE

ENCORE UNE BELLE CAMPAGNE DE PLANTATIONS SUR LE TERRITOIRE DU SMGBO !

Cette année encore, les agriculteurs de notre territoire se sont mobilisés en faveur du bocage. La totalité des aménagements joueront un rôle antiérosif, ils limiteront ainsi le ruissellement et l'érosion des sols et participeront de ce fait à l'amélioration de la qualité de l'eau.



BILAN 2021

Près de 13 km
d'aménagements ont été réalisés
(Automne 2021 – Hiver 2022)

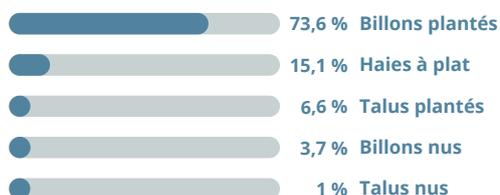
22 agriculteurs bénéficiaires

17 communes concernées

Augan, Carentoir, Caro, Concoret, Crédin, Guer, Gomené, Guégon, La Croix-Hélléan, Loyat, Pleucadeuc, Ruffiac, Saint-Martin-sur-Oust, Saint-Servant, Sérent, Taupont et Tréal.



TYPES D'AMÉNAGEMENTS CRÉÉS



LE SMGBO, OPÉRATEUR DU FONDS POUR L'ARBRE DEPUIS 2020



Le SMGBO réitère pour la deuxième année sa participation à l'appel à projet du Fond pour l'Arbre en 2021.

Les planteurs, agriculteurs, particuliers et entreprises, ont été accompagnés et formés courant 2021 par les techniciens du Grand Bassin de l'Oust. Parmi les plantations réalisées, 4 ont été organisées sous la forme de chantiers participatifs avec des enfants de 4 écoles publiques et privées (Gomené, Augan et Plaudren) et des salariés de l'entreprise Yves Rocher (la Gacilly).

Les projets sont localisés sur 13 communes : Gomené, La Croix-Hélléan, Augan, Guer, La Gacilly, Saint-Congard, Pleucadeuc, Missiriac, Saint-Abraham, Sérent, Plumelec, Plaudren, Bignan.

Parmi les 24 essences plantées, 11 étaient labélisées Végétal local, soit 1263 plants labellisés. Cette marque garantit leur origine sauvage et locale et assure une meilleure diversité génétique au sein des plantations.



LE FONDS POUR L'ARBRE EN 2021

14 planteurs
2700 arbres plantés

3,5 km de haie d'implantés sur
13 communes

RECHERCHER DES CONSENSUS POUR LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Depuis 2014, le SMGBO est la structure animatrice en charge de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 "Vallée de l'Arz" (Pluherlin, Malansac, Saint Gravé, Rochefort-en-Terre, Molac).

À ce titre, les missions qui lui incombent s'articulent autour des volets suivants :

- **Œuvrer pour le maintien et la gestion** des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- **Assurer la compatibilité des usages** avec les enjeux du site.
- **Informé, communiquer, sensibiliser.**
- **Veiller à la cohérence** des autres politiques publiques.
- **Animer et mettre en œuvre le DOCOB.**

ZOOM SUR

UNE ÉTUDE PAYSAGÈRE SUR LA VALLÉE DE L'ARZ

Initialement prévue en 2020, l'étude paysagère engagée sur une partie du site a débuté au printemps 2021.



3 ateliers de concertation ont été organisés en juin et juillet 2021. **Entre 10 et 15 personnes** ont participé à chacun de ces ateliers.

Cette étude, finalisée début 2022 donnera les bases pour définir les actions à mettre en œuvre pour anticiper au mieux l'augmentation de la fréquentation et les impacts potentiels sur les milieux et les espèces.



OBJECTIFS

- Faire un état des lieux des cheminements, des activités et des usages sur les grées.
- Appréhender les enjeux liés à la fréquentation et anticiper les dégradations.
- Concerter et partager autour des différents usages et usagers du site en vue de sa préservation.

DÉROULÉ ET MÉTHODE

Appels à concertation, organisation d'ateliers de concertation, visites de terrain. Les représentants d'associations (marcheurs, VTT, chasse...), les élus du territoire et les habitants et usagers du site ont été conviés à ces ateliers.



CONSTATS

- Suite à ces différents rendez vous, plusieurs éléments ont été identifiés et partagés, à savoir :**
- Une signalétique éclectique et pas toujours éclairante.
 - Des sentiers qui se multiplient sur les grées sans logique de cheminement.
 - Des milieux naturels soumis au piétinement et des risques avérés de dégradation des espèces protégées.
 - Une volonté commune de partager et de préserver ce site d'exception.
 - Un besoin de consensus autour des usages.
 - La nécessité de communiquer sur les enjeux du site et les bonnes pratiques.

LE SITE DE LA VALLÉE DE L'ARZ REPRÉSENTÉ AUX RENCONTRES NATIONALES DES ÉLUS NATURA 2000



Organisée en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité et le Ministère de la Transition écologique, la 1^{ère} édition des rencontres nationales des élus Natura 2000 a eu lieu le 2 novembre dernier à Paris. L'objectif de ces rencontres est de fédérer au niveau national un réseau d'élus qui permette de faciliter le portage de cette politique et son appropriation territoriale. À cette occasion Marie Claude Costa Ribeiro

Gomes (Présidente du COPIL) et Julie Maingard (Chargée de mission) représentaient le site de la vallée de l'Arz.

UNE LETTRE NATURA 2000 POUR COMMUNIQUER SUR L'ACTUALITÉ DU SITE



Le site Natura 2000 "Vallée de l'Arz" possède sa propre lettre de liaison semestrielle. Celle-ci est téléchargeable sur le site internet dédié à la vallée de l'Arz :

<http://valleedelarz.n2000.fr/>

Éducation à l'environnement



LE SMGBO RÉFÉRENT TECHNIQUE DU DISPOSITIF "AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE" (ATE)

Une aire terrestre éducative est une zone terrestre de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves du CM1 à la 3^{ème}, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement). Le SMGBO a été sollicité pour devenir le référent technique de 3 écoles (Malansac et Val d'Anast) engagées dans cette démarche.



DES FORMATIONS "ACTIVITÉS EAU ET JARDIN" À DESTINATIONS DES ENSEIGNANTS

Le SMGBO a proposé une formation pour les enseignants sur « la mise en place d'activités pédagogiques sur le jardin en vue d'initier les enseignants à un jardinage respectueux de la nature et de les rendre autonomes dans les animations "jardin" de leurs projets respectifs. Suite aux formations dispensées en mars, mai et novembre 2021, 49 enseignants de 25 établissements ont développé leur projet de jardin pédagogique.



UNE ANNÉE ENCORE COMPLIQUÉE

Cette année encore, le contexte lié à la pandémie a rendu difficile les interventions en classe et auprès des particuliers.

BILAN ANIMATIONS SCOLAIRES 2021

36 animations dispensées

11 écoles et collèges bénéficiaires

491 élèves

24 classes

2 animations dans le cadre du programme "plantons"



PROGRAMMATION D'ÉVÈNEMENTS NATURE AUTOUR DU JARDIN



La Semaine pour les Alternatives aux Pesticides (SPAP) donne chaque année le point de départ d'une programmation d'animations autour de la nature et du jardin organisées sur le territoire du Grand Bassin de l'Oust. Une vingtaine d'évènements étaient programmés pour 2021 mais compte tenu du contexte sanitaire, seules quelques activités ont pu être maintenues.



CONSULTATION DU PUBLIC SUR L'EAU DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) LOI BRETAGNE

Dans le cadre de la révision du SDAGE Loire Bretagne, une consultation du public a été engagée du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021 sur les enjeux et les pistes d'action destinées à garantir la qualité de l'eau, partager la ressource dans un contexte de changement climatique.

À cet effet et dans ce cadre, le SMGBO a informé et a proposé un programme d'animations nature au cours de l'été sur son territoire pour communiquer sur cette consultation et inciter le public à partager son avis.



LE PROGRAMME D'ANIMATIONS NATURE DE L'OUST a proposé 8 animations tout public sur plusieurs communes de son territoire.



FORMER LES AGENTS TECHNIQUES AUX BONNES PRATIQUES

Chaque année, des formations sont organisées, afin d'offrir aux agents des services techniques des solutions pour atteindre ou maintenir le zéro phyto sur leur commune. Dans un contexte sanitaire particulier, ces formations ont dû se tenir dans le respect des gestes barrières entre septembre et octobre.



RETOUR DE LA LETTRE D'ACTUALITÉ DES COMMUN'EUX

La lettre de liaison trimestrielle « **L'actu des Commun'eaux** » revient ! Elle a pour objectif de tenir informés les élus et agents du territoire sur les actions du SMGBO et des nouvelles concernant la gestion des espaces verts communaux : réglementations, aides publiques, documentation, événements ... Cette lettre permet de maintenir un lien avec le GBO et ses partenaires communaux.



THÈMES DE FORMATION 2021

ENTRETIEN DES TERRAINS DE SPORT POUR TENDRE VERS LE ZÉRO PHYTO

Intervention de Philippe Munier des « Jardins Naturels »

Les agents ont appris à connaître les types de sols et leurs potentialités, savoir repérer leurs dysfonctionnements grâce aux plantes bio-indicatrices et savoir les protéger et les améliorer.

GESTION DIFFÉRENCIÉE Adapter l'entretien à l'usage et la situation de l'espace vert, accueillir la biodiversité.

Cette formation a permis aux stagiaires d'appréhender le concept de gestion différenciée. Les exemples de Missiriac et Loyat ont été présentés. Cette formation a été largement plébiscitée, deux sessions ont donc été organisées.

Un fort engouement pour les démonstrations de matériel sur les terrains de sports

Deux démonstrations de matériels ont été organisées à l'automne 2021. L'une pour la tonte différenciée à Ploërmel, l'autre pour l'entretien mécanique des terrains sportifs à Questembert. Ces démonstrations sont toujours plébiscitées par les élus et agents des services techniques. C'est l'occasion d'apprendre ce qui se fait en matière de matériel adapté aux nouvelles techniques de gestion. Cela permet d'anticiper de prochains achats, ou d'envisager de nouvelles méthodes de gestion. Les deux matinées ont réuni une **soixantaine de personnes**.

BILAN FORMATIONS & DÉMONSTRATIONS



2 types de formations organisées
3 sessions
65 agents et élus formés
1 forum / 52 participants



2 démonstrations organisées
60 participants
6 demi-journées d'échanges
/ 91 participants



SYNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN DE L'OUST

10, Boulevard des Carmes BP 503
56805 Ploërmel Cedex
02 97 73 36 49
accueil@grandbassindeloust.fr

RETROUVEZ NOS ACTUALITÉS SUR SITE INTERNET ET FACEBOOK :



www.grandbassindeloust.fr



Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

